

Notes sur le Psaume 119

M.E. 1860 pages 154-160

La pensée générale de ce psaume, c'est *la loi* placée dans le cœur, après qu'Israël a été comme une brebis perdue. En conséquence, ce psaume est l'expression des sentiments que la loi y produit, ainsi que des affections qu'elle y crée pour Dieu.

Aleph. — v. 1-4. « Heureux ceux qui sont intègres dans leur voie, qui marchent dans la loi de l'Éternel! — Heureux ceux qui observent ses témoignages, qui le cherchent de tout leur cœur — qui aussi ne commettent point d'iniquité, qui marchent dans ses voies! — Tu as prescrit tes ordonnances pour qu'on les garde avec soin. »

Ces quatre premiers versets sont une espèce d'exorde à ce psaume; ce n'est pas l'homme qui y parle comme exprimant ses expériences propres. L'Esprit de Dieu pose ces principes comme *thème*, pour quiconque veut marcher selon Dieu et jouir de Sa bénédiction sur la terre. Or, au temps où Israël aura *la loi* dans le cœur (Jér. 31), ses sentiments et sa marche harmoniseront avec ces principes. Ce ne sera plus « la chair ne se soumettant pas à la loi de Dieu »; mais ce sera *l'homme* prenant plaisir à observer la justice. Cet état moral sera celui du résidu juif, à la fin de la dispensation présente. La loi de l'Éternel est la règle du juste en Israël, règle à laquelle il rapporte les actes de sa vie; et qui fut donnée comme telle à Israël¹.

Si le chrétien marche par l'Esprit, il n'y a rien dans sa vie d'opposé à cette règle, bien que la loi ne soit pas la mesure de sa fidélité envers Dieu.

Or, le cœur étant renouvelé, il s'attache avec affection à ces principes; mais le sentiment de la faiblesse humaine étant rendu plus vif dans le cœur du juste, il adresse à Dieu cette supplication; ou plutôt exprime le besoin de son cœur :

v. 5. « Oh! que mes voies soient affermies, pour que je garde tes statuts. »

Ceci montre que ce n'est pas quand on est dans le mal, qu'on peut pratiquer le bien, mais seulement quand on en est sorti; alors on a la puissance nécessaire pour marcher avec Dieu et selon Dieu.

v. 6. « Alors je ne serai pas confus en regardant à tous tes commandements. »

Les voies de l'homme qui marche selon sa volonté propre, ne seront jamais affermies devant lui; mais si le cœur garde *les statuts* de Dieu, comme étant ce qui règle la conduite de l'homme, alors ce qui en sera le fruit ne tournera pas à sa confusion, mais à sa louange, lorsqu'il sera placé devant les commandements du Seigneur. Cette vérité est pareille à celle qui est exprimée en 1 Jean 3, 21-22 : « Mes bien-aimés, si notre cœur ne nous condamne point, nous avons assurance auprès de Dieu »; etc.

v. 7. « Je te louerai dans la droiture de mon cœur, quand j'aurai appris les arrêts de ta justice. »

Si notre conduite répond aux enseignements de Dieu, il n'y a pas à rougir; au contraire, la joie de l'obéissance remplit le cœur et il loue Dieu, sans qu'il y ait une fausse apparence en lui; cela, d'ailleurs, n'est pas nécessaire quand la fidélité est là; il y a bonne conscience et le cœur est à découvert devant Dieu. Que si l'on chante en dehors de la fidélité, on ne loue pas Dieu; c'est tout simplement du formalisme religieux.

v. 8. « Je garderai tes statuts, ne m'abandonne pas entièrement. »

La joie que le cœur exprime, par sa louange à Dieu, ne diminue en rien le sentiment

¹ La foi a rendu David capable de dépasser cette règle, 2 Sam. 19, 6; 1 Sam. 24, 20; cf. Matt. 5, 43; — et c'est aussi ce qui arrive au chrétien.

que l'on peut avoir de sa propre faiblesse ; et là où ce sentiment est faible, Dieu y ramène en permettant l'accomplissement de certaines choses qui font voir que si Dieu nous laisse à nous-mêmes, nous sommes incapables de garder ce que Sa volonté souveraine a établi pour notre bien et pour Sa gloire. On prend plaisir dans les statuts du Seigneur, quant à l'homme intérieur ; mais pour les garder, il faut en nous le déploiement de *la force* de Celui qui accomplit toutes choses selon le conseil de Sa volonté.

Beth. — v. 9. « Par quel moyen le jeune homme rendra-t-il pure sa voie ? En y prenant garde selon ta parole. »

C'est au début de sa carrière, que l'homme doit prendre la Parole de Dieu pour son guide ; c'est le seul moyen par lequel il pourra rendre *pure* sa voie devant Dieu. Adam et Ève se sont corrompus dans *leur voie*, en prêtant l'oreille et en obéissant à la parole du serpent ; mais l'effet inverse est produit par la Parole de Dieu, en celui qui la recherche avec foi. Consulter la Parole et obéir à Dieu, tel est le privilège de celui qui est placé sous Son gouvernement.

v. 10. « Je te cherche de tout mon cœur, ne permets pas que je m'écarte de tes commandements. »

Du moment que l'homme réalise ce privilège, c'est une preuve d'un bon état spirituel ; Dieu, alors, est l'objet de ses affections ; il trouve en Lui son bonheur et toute l'énergie nécessaire pour garder Ses commandements. — Pendant que l'homme est sur la terre, il peut s'en écarter ; car le mal, hélas ! est facile, là où règne Satan.

v. 11. « Je serre ta parole dans mon cœur, afin de ne point pécher contre toi. »

Toutefois, l'effet de la Parole est de garder le cœur du mal, l'âme en a fait l'expérience, elle en connaît l'efficacité ; c'est pourquoi le juste la serre dans son cœur, dans un motif de sainteté.

Dans le Nouveau Testament, l'Esprit de Dieu exhorte les saints à agir de la même manière : « Que la parole de Christ habite richement en vous, en toute sagesse » (Col. 3, 16) ; et ailleurs : « Jeunes gens, je vous ai écrit, parce que vous êtes forts et que *la parole* de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le méchant » (1 Jean 2, 14). La Parole, comme on le voit, produit toujours le même effet, quel que soit le nom et le caractère de ceux en qui elle opère.

v. 12. « Béni sois-tu, Éternel ! Enseigne-moi tes statuts. »

Gardé ainsi par le pouvoir de la Parole, le cœur est tranquille, quoi qu'il en soit des difficultés que l'ennemi suscite, et des pièges qu'il tend sur le chemin ; le juste *loue Dieu*, le Dieu qu'il connaît ; c'est pourquoi il ne cesse de demander à l'Éternel, qu'Il lui enseigne *Ses statuts*, parce qu'ils lui donnent l'intelligence de Sa volonté.

v. 13-14. « De mes lèvres je raconte tous les arrêts de ta bouche ; — je me réjouis dans la voie de tes témoignages, comme si j'avais tous les trésors. »

C'est ainsi que le juste instruit lui-même, est en état de parler à ceux qui l'entourent des choses qui regardent Dieu et du bien qu'elles produisent en celui qui s'y rend attentif. Il sent sa responsabilité de rendre le témoignage que peut donner la connaissance de Dieu ; car si la lumière a pénétré dans son cœur, ce n'est pas pour qu'il la mette sous un boisseau ; les adversaires peuvent défendre de parler ; mais, à l'exemple des apôtres, la réponse est : ... « Nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vues et entendues ». Paul demandait le concours des prières des *saints*, « afin, dit-il, qu'il me soit donné de parler avec liberté et avec hardiesse, pour donner à connaître le mystère de l'évangile ».

Les *arrêts* du Seigneur placent donc le juste dans une atmosphère de sainteté, où la joie et la bénédiction remplissent son âme : il est heureux ; et, appuyé sur les témoignages de Dieu, son cœur est plus joyeux, que s'il possédait tous les trésors.

v. 15. « Je médite tes ordonnances et je regarde à tes sentiers. »

Or, ayant été ramené à Dieu par la Parole, le juste est placé devant ce qu'elle révèle : il

en médite le contenu, il se rend familier avec les pensées de Dieu; *ses sentiers* lui sont découverts et il y regarde pour y marcher.

v. 16. « Je fais mes délices de tes statuts; je n'oublie point ta parole. »

Mais *les statuts* du Seigneur étant le fruit de la sagesse de Dieu, dirigeant les siens ici-bas, sont pour le juste une source de délices : quelle bénédiction pour l'âme, d'être dirigée selon Dieu au milieu du mal ! Or, ces directions sont dans la Parole, aussi ne l'oublie-t-il point.

Guimel. — v. 17. « Fais du bien à ton serviteur, pour que je vive et que je garde ta parole. »

Ici, le juste accomplit son service, c'est pourquoi il prend le titre de *serviteur* : *il se lève* pour servir Celui qui l'a guéri (Matt. 8, 15). — Ce n'est plus uniquement une affaire de jouissance avec Dieu, mais de peine au milieu des hommes; c'est pourquoi il fait cette demande à Dieu : « Fais du bien à ton serviteur »; dans le travail, les forces ont besoin d'être renouvelées; car la force que je possédais hier, ne suffira pas aujourd'hui; mais c'est de Dieu que vient la force dont Son serviteur a besoin. Ce verset met encore cette autre pensée en saillie : ce n'est pas afin de vivre pour lui-même, que le juste demande à Dieu de lui faire du bien, mais c'est afin de garder *Sa parole*; ce n'est pas ses intérêts particuliers qu'il recherche, mais ceux de Dieu. Tel est le but que le cœur poursuit s'il est vraiment consacré à Dieu. Ceci rentre dans le principe posé par l'apôtre Paul : « Nul ne vit pour soi-même, et nul ne meurt pour soi-même » (Rom. 14, 7). Notre consécration à Dieu sera toujours la mesure du dévouement que nous porterons à Le servir.

v. 18. « Ouvre mes yeux, pour que je contemple les merveilles de ta loi. »

Les effets moraux de la loi dans le cœur sont, pour le juste, *des merveilles*, car guider le cœur humain selon la volonté divine, qu'est-ce autre chose ? C'est pourquoi il désire que ses yeux soient ouverts pour les contempler, et se délecter en elles. Ainsi, le juste est gardé de rechercher un moyen autre que la loi de son Dieu pour produire la soumission et l'obéissance qui lui conviennent jusqu'à ce que la pleine bénédiction et le repos soient là;

v. 19. « Je suis étranger sur la terre, ne me cache pas tes commandements. »

Car le juste, encore *étranger* sur la terre, a ce doux avenir en perspective; c'est pourquoi il désire connaître tout ce qui est la vraie expression de la volonté de Dieu, afin d'y marcher; car elle n'est pas un joug pour lui, mais un privilège. — « Mon joug est aisé, dit le Sauveur, et mon fardeau est léger »; il n'y a rien en cela qui gêne les mouvements du cœur, pour le service du Seigneur. Le chrétien, lui aussi, est *étranger* sur la terre, il y gémit : le Seigneur est absent ! Mais il a le ciel et la gloire en perspective; là, le travail cessera et le repos en sera l'heureuse conséquence. — En attendant, « il marche par la foi et non par la vue »; et il puise dans la Parole ce qui nourrit l'espérance et produit la fidélité.

M.E. 1860 pages 172-180

v. 20. « Mon âme est consumée de l'affection qu'elle a de tout temps pour tes arrêts. »

Or, ce besoin de connaître toute la volonté de Dieu démontre que le cœur prend fait et cause pour Dieu, en tout ce en quoi Dieu est glorifié; car le nerf d'une telle disposition, c'est l'affection pour Dieu : où il y a affection, il y a identification avec Dieu en tout ce qui peut L'honorer, et dans l'horreur de tout ce qui peut L'outrager. On est poussé à l'action par la vue même de ce qui déshonore Dieu. Ainsi que le fut Jésus, lorsqu'Il chassa du temple les vendeurs, etc.; — de même Moïse brisant les tables de la loi; — Phinées, jaloux de la gloire du Seigneur; — Paul et Barnabas, déchirant leurs vêtements, lorsqu'on voulut leur sacrifier (Jean 2, 15-17; Ex. 32, 19; Nomb. 25, 7, 8; Act. 14, 13, 14).

v. 21. « Tu tances les orgueilleux, gens maudits, qui s'écartent de tes commandements. »

Nous avons ici le contraste d'avec le vrai *serviteur* de Dieu, dont l'état intérieur nous est révélé au verset précédent. Dieu ne se départ jamais des principes de Son gouvernement, dès qu'il est question de responsabilité; or, si Dieu agit selon de tels principes, les orgueilleux, ceux qui s'écartent de Ses commandements, auront la malédiction pour partage.

v. 22. « Enlève de dessus moi l'opprobre et le mépris; car j'observe tes témoignages. »

La justice de Dieu se montre dans la rétribution qu'Il donne au méchant; toutefois une voie de fidélité envers Dieu, au milieu d'un peuple orgueilleux, ne peut manquer d'attirer sur le fidèle l'opprobre et le mépris; cependant c'est une grande grâce. Il ne faut pas voir ici seulement des Juifs orgueilleux, mais aussi des Gentils, dominant le peuple de Dieu et opprimant le juste, qui est abreuvé de mépris, et sur lequel pèse l'opprobre de son peuple. Or il n'est pas selon la justice que celui qui garde la fidélité, soit couvert d'opprobre et méprisé; c'est pourquoi le juste fait cette demande: « Enlève de dessus moi l'opprobre et le mépris »: le juste, tout en gardant les commandements du Seigneur, sent sa position du côté de l'homme, position qui devient toujours plus critique à mesure que l'orgueil des méchants se développe.

v. 23. « Des princes même se sont assis, ils se sont concertés contre moi; ton serviteur médite tes statuts. »

Cependant, une porte lui est ouverte du côté de Dieu, car *les princes*, ceux qui devraient protéger le juste et prendre sa cause en main, selon la mission qu'ils en ont reçue de Dieu (Rom. 13), conspirent contre lui; cela dévoile leur état et fait comprendre au juste, qu'il n'a aucune délivrance à attendre de ce côté-là; c'est pourquoi, *les statuts* du Seigneur, cause de son isolement, parce qu'il s'y attache, sont pour son âme, ce qui la soutient et la ranime.

v. 24. « Tes témoignages sont aussi mes délices, les gens de mon conseil. »

Ainsi, plus le juste est en présence de l'inimitié des hommes, contre qui se réalise le caractère de Dieu (Dieu est saint); plus aussi, il jouit de *Ses témoignages*, il en fait les *gens de son conseil*; car quand tous tournent le dos à Dieu, même les principaux, à qui s'adresser pour prendre conseil?

Daleth. — v. 25. « Mon âme est attachée à la poudre, fais-moi revivre selon ta parole. »

Un état si déplorable ne peut qu'être un chemin pour conduire le juste à la mort; c'est ce qui est arrivé à Christ, Lui juste par excellence: Hérode et Ponce Pilate, les fils d'Israël et leurs chefs, ont tous ensemble mis à mort le Seigneur de la gloire. Le résidu juif sera dans une position pareille sous le règne de l'Antichrist, à la fin du siècle; mais il ne sera pas sans espoir, Dieu ne peut manquer à Sa parole: « Tes morts vivront, dit l'Éternel » (És. 26, 19) — ceux à qui les méchants auront fait mordre la poussière, se réjouiront quand Dieu les ramènera à la vie (Dan. 12, 2).

v. 26. « Je t'ai raconté mes voies et tu m'as répondu; enseigne-moi tes statuts. »

En attendant que les conseils de Dieu s'accomplissent, la *sincérité du juste*, quant à sa conduite envers Dieu, est pleinement manifestée: « *ses voies* » ont été placées devant Dieu, qui a pu en juger selon leur vraie nature. Or Dieu « a répondu »; et Sa réponse aux besoins du juste, pour agir selon ces voies-là, est la marque qu'Il les a trouvées pures et en harmonie avec Sa volonté. Cet heureux état de dépendance de Dieu ouvre à l'âme la porte des privilèges; aussi le juste, dans le sentiment de son insuffisance, sent le besoin d'être conduit par *les statuts* du Seigneur, et non par ses propres pensées.

v. 27. « Fais-moi comprendre la voix de tes ordonnances et je méditerai tes merveilles. »

Ce besoin d'être enseigné de Dieu se fait toujours plus sentir, à mesure que le juste avance dans la carrière de son témoignage, car les difficultés ne manquent pas; toutefois,

Dieu a de tout temps accompli des choses merveilleuses envers ceux qui Le craignent, pour les soustraire à la haine des méchants ; ces faits sont enregistrés dans le livre de Dieu et c'est là que le juste apprend tout ce que Dieu est, et tout ce qu'Il fait en faveur de ceux qui s'attendent à Lui.

v. 28. « Mon âme pleure de chagrin ; relève-moi selon ta parole. »

Méditer ainsi les choses de Dieu est l'unique consolation de son âme, car elle est chagrinée par tout ce qu'elle rencontre sur son chemin, et si elle pleure, ce n'est pas qu'il y ait en elle regret d'être dans *ce chemin*, car il est celui de la justice, par conséquent celui de Dieu ; mais le juste n'est pas impassible : la vie de Dieu rend l'âme sensible, soit pour le mal, soit pour le bien. Toutefois il y a là *une source* de force et de relèvement : « la parole de Dieu, qui vit et demeure éternellement » ; et c'est à elle seule que le juste regarde pour être béni.

v. 29. « Éloigne de moi la voie du mensonge, et donne-moi gratuitement ta loi. »

Quel trésor pour l'âme, que de posséder la Parole de Dieu, au milieu de gens dans le mensonge et gouvernés par le prince du mensonge ? Elle ouvre l'entendement, elle donne du discernement, afin que le juste évite une voie qui éloigne du Dieu de vérité. La loi de Dieu est là, Dieu dirige le juste par son moyen ; c'est pourquoi il estime comme une grâce de la posséder.

v. 30. « Je choisis la voie de la fidélité ; je me propose tes arrêts. »

Aussi c'est avec joie que le juste entre dans la voie de la fidélité : c'est la seule où il soit possible de marcher avec droiture devant Dieu. Une fois que l'on a mis le pied dans cette voie, le cœur ne se propose autre chose que ce que Dieu a ordonné de faire.

v. 31. « Je me tiens attaché à tes témoignages ; ô Éternel ! ne me fais point rougir. »

Quelle raison le juste a-t-il pour *s'attacher* ainsi *aux témoignages* de Dieu ? C'est d'abord, qu'ils sont la fermeté même — qu'ils ne changent pas comme les choses auxquelles les hommes du monde s'attachent, et que les vers et la rouille détruisent. Une seconde raison, c'est qu'eux seuls soutiennent le cœur dans le désert, où le juste se trouve, environné de difficultés et accablé d'ennuis. [Même le pays d'Israël est un désert, tant qu'il est foulé par les Gentils.]

Les témoignages du Seigneur ne peuvent tromper dans son attente le juste qui s'y confie ; car les promesses de Dieu ne sauraient faire défaut ; néanmoins son cœur ici éprouve une certaine crainte, celle d'avoir à rougir : il y a si peu de justice chez les hommes ; mais il s'adresse à Dieu, en Lui confiant sa crainte : « Ne me fais pas rougir ».

La prière soulage et même délivre le cœur de ce qui lui pèse (car le moindre souci devient une charge) ;

v. 32. « Je courrai dans la voie de tes commandements, quand tu auras mis mon cœur au large. »

et dès que Dieu met le cœur au large, qu'Il renverse les difficultés ; alors le juste peut courir dans *la voie* que les commandements de Dieu lui tracent ; — ce ne sont pas eux qui mettent le cœur à l'étroit ; car si le cœur en était rempli et pénétré, il ne serait jamais à l'étroit. Les Corinthiens étaient à l'étroit à l'égard de Paul, parce qu'ils avaient prêté l'oreille à de coupables insinuations. Eh bien ! c'est souvent ce qui nous arrive à nous-mêmes, et c'est ce qui rend la voie difficile. Le cœur peut être mis à l'étroit par une foule de choses, mais si Dieu envoie Sa lumière — s'Il donne la spiritualité nécessaire, le cœur alors est bientôt au large, et le juste *peut courir*.

He. — v. 33. « Éternel ! enseigne-moi la voie de tes statuts, pour que je la garde jusqu'à la fin. »

Expérimentant ainsi, en son cœur, l'effet béni des commandements du Seigneur, un besoin profond et senti s'y produit : celui de persévérer jusqu'*au bout* dans la voie de la fidélité à Dieu ; dans le sentiment de sa propre faiblesse, le juste demande à Dieu de

l'enseigner. Quelle bonne chose que de ne vouloir que ce que Dieu Lui-même enseigne ! Combien le juste alors est plus heureux et aussi gardé de bien des misères !

v. 34. « Donne-moi l'intelligence pour que j'observe ta loi, et que je la garde de tout mon cœur. »

Mais il y a une manière de servir Dieu, qui n'est pas propre au cœur de l'homme ; — il peut manquer d'intelligence et faire tout de travers, le juste en a la conscience ; c'est pourquoi il demande à Dieu *l'intelligence*, persuadé que la vraie *intelligence* ne peut venir que de Lui ; car Il est « le Père des lumières » ; Lui seul donne l'intelligence de *Ses pensées* ! Or Ses pensées, à qui se rapportent-elles ? Aux siens ; lesquels sont appelés à s'en nourrir, jusqu'à ce que la pleine bénédiction qui les concerne, soit venue et qu'ils y soient établis.

« Dieu, dit Paul, nous a rendus capables d'être les ministres du Nouveau Testament » ; — or « les choses que l'homme n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues et qui ne sont jamais montées au cœur de l'homme » ; comment les comprendrait-il, si Dieu ne lui en donne l'intelligence ?

v. 35. « Fais-moi marcher dans le sentier de tes commandements, car j'y prends plaisir. »

Le juste, ayant ainsi l'intelligence de la loi de Dieu, ne manque pas de discernement pour juger que le sentier où il n'y a rien à craindre, est celui de l'obéissance aux commandements de Dieu ; aussi, demande-t-il comme une grâce d'y marcher ; son cœur régénéré est disposé à cela, car il y prend plaisir ; il lui faut seulement la force qui vient de Dieu, car par lui-même, il n'en a pas.

v. 36. « Incline mon cœur à tes témoignages et non point au gain. »

D'un autre côté, le cœur n'étant pas naturellement sans cupidité, il faut que Dieu en dirige tous les mouvements ; car s'il y a un témoignage à rendre, Dieu veut qu'il soit rendu *gratuitement*, par amour de la vérité et non par amour *du gain*. Mais le fait que le juste adresse à Dieu cette demande, montre qu'il a compris que ce principe est de Dieu ; c'est pourquoi il désire le réaliser, en communion avec les témoignages de Dieu.

v. 37. « Détourne mes yeux, de peur qu'ils ne regardent à la vanité, fais-moi revivre dans ta voie. »

Un autre besoin est ici placé devant Dieu, car s'il est indispensable que Dieu dirige les moindres mouvements du cœur, il n'est pas moins nécessaire qu'Il le garde de ses tendances naturelles ; par exemple : s'appuyer sur le bras de la chair, est une de ses tendances ; — mais « la délivrance qui vient de l'homme n'est que vanité » (Ps. 60, 11) ; — le juste en a la conscience ; c'est pourquoi il sent le besoin de lutter, *par la prière*, contre une telle disposition. D'un autre côté, ici-bas, « tout est vanité » (Eccl. 1, 2) ; — *la vie* ne se trouve pas en cela, mais seulement dans *la voie* du Seigneur ; là tout est *réel* et *permanent*, et rien de ce que le cœur y découvre, n'est illusoire.

v. 38. « Confirme à ton serviteur ta parole, laquelle est pour ceux qui te craignent. »

Toutefois, bien que le juste puisse compter sur ce que Dieu a dit dans Sa Parole, il a besoin pour son cœur que Dieu lui accorde, de temps en temps, des marques sensibles de Sa fidélité ; ce n'est pas qu'il en doute, mais c'est afin que sa confiance soit retrempee, dans les circonstances où il se trouve. Au reste, la Parole est pour ceux qui *craignent* Dieu — qui endurent pour Son nom, l'opprobre et le mépris ; elle seule soutient leur fidélité, le juste en a fait l'expérience et c'est ce qui l'engage à demander que la Parole lui soit confirmée.

v. 39. « Éloigne de moi l'opprobre que je crains ; car tes arrêts sont bons. »

Car le combat n'est pas seulement au-dehors, mais aussi au-dedans : le juste habite au milieu d'un peuple qui ne craint pas Dieu², et qui tend à une affreuse défection, quoiqu'il professe être le peuple de Dieu. Or si la défection que le juste *craint* arrive, quel opprobre jeté sur le nom de Dieu ! Quelle bonne chose de ne pas être indifférent à ce qui

2 Les Juifs à Jérusalem, à la fin du siècle ; Jean 5, 43 ; Dan. 9, 27 ; 11, 30, 31.

peut diminuer, aux yeux des hommes, la gloire du nom de Dieu ! Tel est l'état spirituel de celui qui connaît Dieu et qui est conduit par lui ;

v. 40. « Voici, j'aspire à tes ordonnances ; fais-moi revivre par ta justice. »

— d'ailleurs, son plan est tout tracé, sa résolution est prise : « *aspirer* aux ordonnances du Seigneur » ; il tend, malgré tout, à ce que sa marche soit toujours davantage en harmonie avec ces ordonnances ; car Dieu agira et par *Sa justice* fera *revivre* le juste qui s'attend à Lui, car chez les hommes il n'y a aucune justice pour reconnaître et pour agir selon le droit du juste. Mais Dieu agira pour l'homme qui marche droitement devant Lui.

Il y a une différence entre : « Fais-moi revivre selon ta parole », et : « Fais-moi revivre par ta justice » ; quand il est dit : « *par ta parole* », c'est pour le cœur, afin d'en développer les affections et l'énergie pour Dieu ; — quand il est dit : « *par ta justice* », cela tient spécialement à l'intervention de la puissance de Dieu, qui, agissant avec justice, contre l'injustice des hommes, *délivrera* le juste et son peuple.

M.E. 1860 pages 189-199

Vau. — v. 41. « Et que ton amour vienne sur moi, ô Éternel ! et ton salut selon ta parole. »

Or cette délivrance est l'espoir du juste ; Dieu l'a promise, *Sa parole* fait foi et elle est le fondement sur lequel son espérance est bâtie. Si Dieu a fait des promesses, ceux qui en sont les héritiers sont indubitablement les objets de Son amour ; c'est à ce point de vue que le juste se place, pour demander que le bon plaisir, que « l'amour de Dieu vienne ou repose sur lui » ; mais ici deux choses se présentent : 1° l'amour en action et 2° l'amour en repos. L'amour agit pour délivrer et quand la délivrance est accomplie, l'amour se complait et trouve son repos en ceux qu'il a bénis.

Cette bénédiction a été la part de Christ lorsque, aux jours de Sa chair, Il était l'objet des soins de Dieu et, en même temps, celui en qui Dieu prenait Son bon plaisir. Telle est aussi la part des chrétiens : Dieu les aime comme Il a aimé Christ (Jean 17) ! — Ils sont les objets desquels Son amour s'occupe et ils sont agréables devant Dieu, dans le Bien-aimé (Éph. 1).

v. 42. « Alors j'aurai de quoi répondre à celui qui m'outrage ; car je me confie en ta parole. »

Pendant que le juste est dans la fournaise, les méchants, jugeant sur les apparences, peuvent mettre en doute que le bon plaisir de Dieu demeure sur lui ; c'est ce qui arriva à Christ Lui-même (Matt. 27, 43) ; néanmoins la confiance du juste n'est point ébranlée et son cœur n'est pas troublé, par ce que les méchants disent, car la délivrance qu'il attend est assurée et Dieu Lui-même l'opérera ; alors le juste aura de quoi répondre à ses adversaires, dont les outrages n'auront eu aucun effet pour affaiblir l'espérance de sa foi : « En ta parole je me confie » — car « toute chair est comme l'herbe, et toute la gloire de l'homme est comme la fleur de l'herbe ; mais *la parole* de notre Dieu *demeure éternellement* ».

v. 43. « Et n'ôte pas entièrement de ma bouche la parole de la vérité, car je m'attends à tes arrêts. »

Dans le développement des dispensations de Dieu envers Son peuple, il peut arriver que, agissant par voie de châtement, Dieu lui ôte entièrement le privilège de posséder ou de comprendre Sa Parole, et actuellement c'est bien le cas d'Israël — qui est sous la terrible prophétie d'Amos 8, 11. Le temps viendra où Israël retrouvera tout en Christ ; mais en attendant que cette bénédiction soit la part du peuple terrestre de Dieu, le juste ayant l'intelligence des voies de Dieu envers Son peuple, et ayant conscience du châtement qui pèse sur lui, se soumet tout en demandant à Dieu la grâce que toute lumière ne lui soit pas ôtée, afin que, de sa bouche, il puisse encore, *selon la vérité*, rendre témoignage au Dieu

d'Israël.

v. 44-45. « Alors j'observerai ta loi constamment, à toujours, à perpétuité; — et je marcherai au large, car je recherche tes ordonnances. »

La vérité seule sanctifie et met l'âme en état de garder et de pratiquer ce que Dieu a ordonné à Son peuple; or, Dieu est digne qu'on L'honore en agissant ainsi : le juste en a le sentiment, c'est pourquoi il expose à Dieu, avec simplicité de cœur, les heureux effets que la vérité produira en lui. Un tel langage montre que le cœur, placé sous l'effet de la Parole, est disposé pour Dieu, qu'il n'a pas en vue d'autres intérêts que ceux qui se rapportent à la gloire de son Dieu, gloire qui ressort d'un témoignage fidèlement rendu en face de la révolte des hommes contre Dieu.

v. 46. « Et je parlerai de tes témoignages en présence des rois, et je ne serai pas confus. »

Le juste sait quelle est la force que donne la vérité, pour parler librement même devant les rois. *Les témoignages* de Dieu sont certains, on peut en parler sans craindre d'être confus à leur sujet; les méchants peuvent s'y opposer, et s'y opposeront toujours; mais leur opposition ne peut en rien diminuer, dans le cœur du juste, l'appréciation qu'il fait des commandements de son Dieu, car il *les aime* et ils feront *ses délices*.

v. 47-48. « Et je ferai mes délices de tes commandements que j'aime. — Et je lèverai mes mains vers tes commandements que j'aime et je méditerai tes statuts. »

C'est donc à une telle source que le juste se propose de puiser la jouissance de son âme; d'ailleurs, il ne saurait la trouver au milieu d'un peuple, où l'autorité de Dieu est méconnue; et qui honore Dieu de ses lèvres et non du cœur. Notre glorieux Sauveur, dans les jours de Sa chair, a réalisé une telle position, selon la perfection qui Lui était propre, au milieu d'un peuple transgresseur et qui rejetait le témoignage qui lui était présenté par Lui-même. Au milieu des Juifs Sa jouissance était restreinte à Sa communion avec le petit nombre de ceux que la libre grâce de Dieu avait rassemblés autour de Lui (Ps. 16, 3).

Toutefois, quel que soit l'état du peuple, au milieu duquel le juste se trouve, c'est vers les commandements de son Dieu qu'il lève ses mains, car ce sont eux qui donnent à son cœur la sagesse et qui lui servent de clef pour méditer les statuts de son Dieu.

Zaïn. — v. 49. « Souviens-toi de ta parole [donnée] à ton serviteur, puisque tu as mis en moi l'espérance. »

Ici, le juste n'est plus uniquement préoccupé de l'énergie selon laquelle il se propose d'agir, lorsque Dieu aura accompli envers lui tout ce que son cœur désire (v. 41 : L'amour est la plénitude de Dieu); ses circonstances extérieures ont pour un moment replié ses pensées sur lui-même; mais la foi est dans son cœur, elle s'attache aux promesses de Dieu, car Il est fidèle à *Sa parole*; c'est pourquoi le juste n'est nullement surmonté par le découragement que sa position pourrait si facilement produire : Dieu a mis en lui *l'espérance*, et selon cette espérance, il sera tiré de son affliction, car c'est sur Dieu qu'il compte pour cela.

v. 50. « Voici ma consolation dans mon affliction, c'est que ta parole me fait revivre. »

La position du juste est ici bien dessinée : il est « *dans l'affliction* »; son espérance n'est pas encore accomplie, quand elle le sera il n'y sera plus; car « Dieu essuiera toutes les larmes de ses yeux ». Mais quoique dans l'affliction, la parole dont il se nourrit produit en son cœur une force spirituelle qui le tient debout dans son affliction; outre ce bon effet, il *est consolé* par la considération que c'est cette parole qui le fait vivre. Or s'il vit, c'est pour Dieu.

v. 51, 52. « Les orgueilleux se moquent fort de moi, je ne me détourne pas de ta loi : — je me souviens de tes arrêts de jadis, Éternel! et je me sens consolé. »

Alors qu'importe que les orgueilleux se moquent de lui; la Parole l'élève au-dessus de leurs moqueries, car par elle il a l'intelligence pour comprendre que les moqueries sont

toujours, au milieu d'un peuple infidèle, la portion de celui qui craint Dieu et Le sert. La conduite des orgueilleux envers le juste fait donc ressortir le bon état de son âme et ce ferme attachement pour la loi de son Dieu : « je ne me détourne pas de ta loi : je me souviens de tes arrêts de jadis, ô Éternel ! et je me sens consolé ». Ce verset rappelle à notre souvenir l'expérience du pieux Asaph, au psaume 73 : son cœur était rudement éprouvé au milieu de son peuple, car peu s'en fallut que son pied ne glissât ; mais entrant dans le sanctuaire du Dieu fort, il y apprend ce que Dieu a arrêté concernant les méchants ; en même temps il apprend ce qui arrivera à lui-même ; alors il est fortifié et consolé. C'est exactement la même expérience ici : Dieu, dès longtemps, a arrêté que le méchant serait jugé, et le juste délivré et béni ; ce rayon de lumière produit son effet en lui, son cœur *est consolé*, il le sent ; ce n'est pas une illusion, car il peut dire : « Je serai donc toujours avec toi, tu m'as pris par la main droite, tu me conduiras par ton conseil, et après cela, tu me recueilleras dans la gloire ».

v. 53. « Une ardente indignation me saisit à cause des injustes qui abandonnent ta loi. »

Plus on est dans la lumière de Dieu, plus le caractère de Dieu s'imprime, en quelque sorte, en nous ; les sentiments qui s'y rattachent se produisent, par conséquent, à la vue du mal qui se pratique : on est rempli *d'indignation*, on voudrait venger Dieu du déshonneur qui Lui est fait, par l'abandon de la loi qu'Il a donnée pour règle à Son peuple.

Sous l'évangile, ce sentiment est le même quant au mal : « il faut haïr la robe souillée par la chair » ; mais non quant à celui qui le pratique, car il est écrit : « Ayez pitié des uns, en usant de discrétion ; et sauvez les autres par la frayeur, les arrachant comme hors du feu ». « Là où le péché a abondé, la grâce y a surabondé » (Jude 22, 23 ; Rom. 5, 20).

v. 54. « Tes statuts sont [le sujet de] mes cantiques, dans la maison de mon pèlerinage. »

Ici, le juste en revient à ce qui le regarde personnellement : il n'est pas sans espérance pour ce qui le concerne ; son cœur est joyeux, quoique loin de sa patrie ; car dans son exil, les soins de son Dieu se montrent envers lui : dans sa marche il est guidé par des statuts qui le rendent sage, tellement qu'il marche en assurance en face de ses ennemis.

v. 55. « La nuit, je me souviens de ton nom, ô Éternel ! et je garderai ta loi. »

Mais une autre grâce est accordée au juste : il se souvient du nom qui caractérise les rapports de Dieu avec Israël (Ex. 6). Lorsque Israël eut abandonné la loi et qu'il se fut rendu abject aux yeux de Dieu par toutes ses iniquités, il perdit la jouissance de ce nom glorieux ; mais ici, le cœur du juste est converti à Dieu, il trouve de nouveau la jouissance du *nom* qui est à la base de ses relations avec Dieu. La nuit même ne peut interrompre sa communion avec Jéhovah, car le nom qui relève Israël aux yeux des nations, lui est révélé. Jouissant d'un tel privilège, sera-t-il indifférent à l'égard de la fidélité qui glorifie Dieu ?

v. 56. « Voici ce qui m'est propre, c'est que j'observe tes ordonnances. »

Non, dit le juste, « ce qui m'est propre, c'est que j'observe ses ordonnances » ! On voit ici la nouvelle naissance — le langage d'un cœur nouveau. Un cœur de pierre n'a pas de tels désirs pour Dieu ; ce qui est propre à la chair, c'est le péché et rien autre. Or ici, l'effet de la vie de Dieu, communiquée à l'âme, c'est de produire le bien : savoir de bons fruits, car la vie nouvelle est en accord avec les ordonnances de Dieu ; la chair, au contraire, s'y oppose toujours.

Heth. — v. 57. « Ô Éternel ! j'ai conclu que ma portion est de garder tes paroles. »

Le juste est ici pleinement fortifié dans son âme et c'est à pleines voiles qu'il entre dans la jouissance de ses privilèges. Quelle grâce ! — Quel bonheur, en effet, lorsqu'au milieu du mal, et exposé au mépris des hommes sans Dieu, on ne veut d'autre portion que celle-là, étant profondément convaincu que c'est le seul moyen d'honorer Dieu. Remarquez encore que le juste n'a que cela ; il est rejeté de son peuple et il n'a rien, pas même un lieu où reposer sa tête. Tel a été le cas de Jésus au milieu d'Israël et tel sera aussi aux derniers

jours le cas du juste (ou résidu), dont les sentiments sont ici exprimés, sentiments qui seront en contraste avec ceux de la masse des Juifs, à cette époque future ; alors qu'une affreuse révolte éclatera non seulement au milieu des nations, mais aussi au milieu des Juifs incrédules.

v. 58. « Je t'ai supplié de tout mon cœur ; aie pitié de moi selon ta parole. »

Toutefois, de telles circonstances sont une occasion pour que la foi se montre ; la connaissance de Dieu et de Ses pensées élève le cœur du juste et il peut exposer, sans détour et sans crainte, son état et ses circonstances à Dieu, car le secours ne peut venir que de Lui ; et il sait, *par la Parole*, quel est le sentiment qui préside, dans les réponses de Dieu au juste : Dieu est pitoyable, Il aura pitié du juste qui crie à Lui.

v. 59. « J'ai fait le compte de mes voies, et j'ai rebroussé chemin vers tes témoignages. »

En tout ceci le juste n'agit pas à la légère ; il ne perd pas de vue quel est le sérieux qui se rattache à sa marche journalière : « il fait le compte de ses voies » ; il ne veut pas aller en avant, sans que ses voies soient justifiées *sur les témoignages* de Dieu ; car « il y a telle voie qui semble droite à l'homme et dont la fin est la mort ». — Rien donc de plus heureux pour celui qui craint Dieu, que de prendre le chemin de Ses témoignages.

v. 60. « Je me suis hâté, et n'ai point différé à garder tes commandements. »

Il y entre même sans retard, il a hâte que ce qui glorifie Dieu s'accomplisse. Que de fois l'on est exposé à se hâter pour ses propres affaires et non pour celles de Dieu. C'est pour cela que l'obéissance chrétienne est si souvent négligée. Cette obéissance devient pourtant facile, lorsque le cœur est détaché des choses de cette vie, et qu'il n'en jouit que pour Dieu.

v. 61. « Les troupes des méchants m'ont pillé, mais je n'ai point oublié ta loi. »

Les méchants alors peuvent venir et piller le juste sans que pour cela sa fidélité à Dieu en soit ébranlée. On peut accepter avec joie l'enlèvement de ses biens quand on sait que dans les cieux, il y en a de meilleurs et de permanents qui nous attendent. Ainsi on ne devient pas infidèle à Dieu pour garder ses biens terrestres. Leçon sérieuse pour peu qu'on y réfléchisse ; voir 1 Corinthiens 6, 7, 8 et Actes 5.

v. 62. « Je me lève à minuit pour te célébrer, à cause des ordonnances de ta justice. »

Le joug du Seigneur est aisé et son fardeau est léger ; celui qui s'en charge peut se lever et chanter, car bien que la chair n'y gagne pas, le juste est heureux de ce que Dieu l'enseigne par les ordonnances de Sa justice ; s'il les observe, il n'y aura pas pour lui d'occasion de chute.

v. 63. « Je m'accompagne de tous ceux qui te craignent et qui gardent tes commandements. »

De plus, ceux qui se trouvent dans ce chemin ne peuvent pas rester isolés ; un besoin de communion, d'épanchement de cœur, se fait sentir ; toutefois, ce n'est qu'avec ceux *qui craignent* Dieu et qui pensent à Son nom (Mal. 3, 16), que le juste réalise cette douceur. Il est heureux, lorsque le jugement spirituel est ainsi formé à discerner ce qui diffère ; car le formalisme religieux n'est pas la vraie piété : le juste, celui qui se tient près de Dieu, ne s'y trompe pas, car pour lui elle consiste dans l'observation des commandements de Dieu.

v. 64. « Éternel, la terre est pleine de tes faveurs, enseigne-moi tes statuts. »

Le juste s'attend à Dieu, Sa bonté s'étend à tous ; elle se montre dans les faveurs que Dieu accorde à tous, car Il est le conservateur de tous les hommes, mais particulièrement des fidèles. Il y a donc cet avantage pour le juste, que sa foi voit Dieu, qu'elle compte sur Sa puissance pour l'accomplissement de tout ce qu'Il a promis à la foi. Étant ainsi l'objet des soins de Dieu, le juste aime à être enseigné de Dieu, son cœur n'étant pas préoccupé par les soucis de la vie. Or, en proportion que l'on dépend de Dieu, on aime à être enseigné par Lui.

Teth. — v. 65. « Éternel, tu as fait du bien à ton serviteur, selon ta parole. »

Plus on s'attend à Dieu, plus on expérimente qu'Il est bon et fidèle à Sa parole ; la confiance que l'on met en Lui ne peut être trompée ; il peut arriver qu'il y ait des exercices de cœur avant la délivrance, mais ces exercices préparent le cœur du juste à jouir des rafraîchissements que Dieu veut lui accorder, en attendant que la pleine bénédiction soit établie dans le pays d'Emmanuel.

v. 66. « Enseigne-moi à avoir du sens et de l'intelligence, car j'ai cru à tes commandements. »

En savourant le bien que Dieu a fait à son âme, le juste désire avancer toujours davantage dans le bien ; il désire gagner en bon sens et en intelligence pour bien comprendre quelle est la volonté de Dieu à son égard, afin de régler toujours mieux son témoignage et sa marche selon la pensée de Dieu ; car il a foi à Ses commandements.

M.E. 1860 pages 206-214

v. 67. « Avant que je fusse affligé, je m'égarais, mais maintenant j'observe ta parole. »

L'affliction vue ici dans ses fruits précieux, est rangée au nombre des grâces accordées au juste ; il lui a fallu cela, afin de rentrer dans le chemin de Dieu ; le cœur volontaire s'égare toujours, les sentiers qu'il se trace ne conduisent pas au but établi de Dieu. C'est donc une grâce pour le juste d'avoir été affligé ; sa chair a été broyée, sans doute ; mais le fruit qui en a été produit, combien ne vaut-il pas davantage que les choses auxquelles il a fallu renoncer ! « Dieu nous châtie pour notre profit, afin de nous rendre participants de sa sainteté ». Dieu ne veut pas que les siens errent, ce n'est pas un témoignage pour Lui ; Il a donné Sa Parole afin que le juste agisse en vue du glorieux but qu'elle révèle à son âme.

v. 68. « Tu es bon et bienfaisant, enseigne-moi tes statuts. »

Si donc Dieu prend la verge et qu'Il châtie, c'est dans Son amour qu'Il le fait ; même le juste n'est pas privé des effets de Sa bonté, il rend lui-même témoignage à la fermeté du caractère de Dieu : « Tu es, dit-il, bon et bienfaisant » ; — impossible que la porte de Ses compassions soit fermée à toujours. L'effet de toutes ces expériences pour le cœur du juste est qu'il se plaît dans l'obéissance, comme étant ce qui convient à l'homme et ce qui honore Dieu.

v. 69. « Les orgueilleux ont forgé des faussetés contre moi ; mais je garderai de tout mon cœur tes commandements. »

Or, si le juste est ainsi l'objet des soins de Dieu, Satan en est jaloux et il travaille, par des calomnies, à troubler la paix de son âme. — Mais le juste y est préparé, il ne craint pas les mauvais rapports ; son cœur est ferme, c'est sur l'Éternel qu'il s'appuie ; c'est pourquoi il gardera, malgré tout, les commandements de son Dieu, car son chemin ne peut être fermé. On peut comparer à ce sujet, ce que Jésus envoya dire à Hérode (Luc 13, 32).

v. 70. « Leur cœur est épaissi comme de la graisse, mais moi, je prends plaisir en ta loi. »

Ici l'état moral des méchants est en contraste avec celui du juste. La prospérité des méchants les perd, elle sert à les éloigner de Dieu ; ils ne voient pas que le chemin où ils sont est glissant, et tandis que le juste prend plaisir en la loi de Dieu, eux s'en éloignent.

v. 71. « Il m'est bon que j'aie été affligé, afin que j'apprenne tes statuts. »

Ce contraste conduit le juste à revenir sur les bons effets qu'a produits la discipline sous laquelle il a passé : il a reçu la correction, comme un enfant qui en comprend le but. — Mais quant aux méchants, ils en sont exempts : Dieu les laisse marcher selon leurs convoitises, car il n'y a aucun lien entre Lui et eux.

v. 72. « La loi que tu as prononcée de ta bouche m'est plus précieuse que mille pièces d'or et d'argent. »

Ici nous avons l'effet moral de la discipline sur le juste, la chair ayant été jugée; il déclare maintenant combien il apprécie la Parole de Dieu, car ce n'est que dans l'obéissance qu'on en découvre la valeur. Hors de l'obéissance, *l'œil n'est pas net*, autre chose que la Parole occupait le cœur; il fallait donc que Dieu intervînt et qu'Il châtiât pour rendre Son serviteur obéissant. Quant à Christ, jamais cela ne fut nécessaire, car chaque matin Son oreille était attentive aux enseignements de Son Dieu (És. 50, 4). — Au verset précédent, le juste apprécie le *châtiment*; dans celui-ci, c'est la *loi*, car dans les jours d'affliction qu'il a rencontrés, il avait graduellement expérimenté de quel secours était pour lui la parole sortie de la bouche de Dieu, car c'est d'elle que le cœur tire la lumière qui seule peut le réjouir. Ainsi restauré, il établit sans obscurité le contraste de l'or et l'argent, avec la loi de l'Éternel, envisagés dans leurs effets respectifs sur le cœur. Hélas! quand l'âme est loin de Dieu, souffrante et languissante, l'or et l'argent ne la restaurent pas.

Iod. — v. 73. « Tes mains m'ont fait et façonné, rends-moi intelligent, afin que j'apprenne tes commandements. »

Ce verset nous montre l'état spirituel du juste, sous un autre aspect. Ayant dû passer à travers bien des choses pénibles, il en avait néanmoins reçu du bien pour son âme; même en ce qui concernait l'avenir de cet être que Dieu éprouvait et façonnait dans le creuset, son jugement était un jugement éclairé; il a saisi qu'il est un *vase* que Dieu a créé et qu'Il prépare pour une destination future. Cette manière de comprendre la vérité touchant sa propre personne, lui donne l'idée de ce qui convient à quiconque est destiné au royaume et à la gloire de Dieu; aussi la demande qu'il fait à Dieu est celle-ci: « rends-moi intelligent, afin que j'apprenne tes commandements ». Ces paroles font ressortir le progrès spirituel du juste; il sent vivement que le châtiment, tout utile qu'il soit, n'est pas le seul moyen qui enseigne: dans la communion du Seigneur, l'on devient intelligent et l'on obéit sans faire la triste expérience du péché. Ce que le juste recherche ici, c'est l'obéissance dans la communion de Dieu.

v. 74. « Ceux qui te craignent me verront et se réjouiront, parce que je me suis attendu à ta parole. »

C'est de cette manière que notre adorable Sauveur a glorifié le Père — c'est ce genre d'obéissance qui a caractérisé Sa vie au milieu d'Israël. C'est pourquoi dans ce verset l'Esprit prophétique de Christ annonce quelle sera la joie du résidu juif, lorsque le Messie (duquel ce résidu aura été séparé pour un temps) paraîtra glorieux et triomphant. Au psaume 69, 6, nous trouvons une invocation fort touchante du Messie à l'Éternel: « Ô Seigneur, Éternel des armées! que ceux qui se confient en toi ne soient pas rendus honteux à cause de moi; que ceux qui te cherchent ne soient pas confus à cause de moi, ô Dieu d'Israël! ». — Le résidu, ceux qui en Israël se confient en Lui, occupent Son esprit, ils s'attendent à Lui dans l'espérance que c'est Lui dont l'Éternel se servira pour établir un royaume à Israël. Dans notre verset, Christ fait mention de la joie de ce résidu, lorsque son espérance sera accomplie. Mais il y a plus, dans les jours de Sa chair, Christ fut un homme de foi, Il dut s'attendre à la parole de Dieu, dont les promesses faisaient seules Sa force et Sa joie; or en tout ceci le caractère de fidélité du Messie était publiquement manifesté. Lui-même donc ne sera pas confus en ce qu'Il espère: « il jouira du travail de son âme et il en sera rassasié »! C'est sur ce principe de la foi, que le Messie s'identifie au résidu et que, de son côté, le résidu s'identifie à Lui. Nous-mêmes, durant notre voyage ici-bas, nous sommes les objets de toutes les sympathies de Christ, Son cœur est toujours occupé de nous, jusqu'à ce que notre espérance soit accomplie.

v. 75. « Je connais, ô Éternel! que tes jugements sont justes, et que tu m'as châtié selon ta fidélité. »

Ayant été ranimé par la certitude des choses, qu'avec l'œil de la foi, il contemple — le juste est ramené dans ses pensées aux jugements qui dépendent du gouvernement de Dieu, jugements qu'il a rencontrés et au caractère desquels il rend témoignage, en disant: « ils sont justes »; la chair a pu y perdre, mais le cœur y a gagné; car c'est un fruit paisible de

justice que le châtement a produit. Quel bonheur que Dieu châtie, car Son châtement se lie à la glorieuse félicité que Dieu réserve au juste. Au reste, en châtant, Dieu a agi selon Sa fidélité; — Il ne pouvait pas y manquer en supportant le mal dans la chair; — Il devait maintenir Son caractère, pour l'assurance et la joie de la foi, car s'Il ne juge pas la chair, accomplira-t-Il Ses promesses? Telle est la méditation du juste ici, mais sa pensée a un champ plus vaste; dépassant ses propres circonstances, il a devant lui tout ce qui est arrivé à Israël, à cause de ses transgressions : Dieu l'a jugé, et le résidu n'a pas échappé à ces jugements, bien qu'il fût net des choses pour lesquelles Dieu châtaient Son peuple. Il y a donc *solidarité* entre le résidu et la masse du peuple infidèle; c'est là un fait dont nous avons un exemple en ce qui arriva à Josué et Caleb au désert; l'un et l'autre étaient nets de l'incrédulité que manifestait la masse du peuple et cependant ils durent être avec le peuple, quarante ans dans le désert. L'élévation morale du résidu (fondée sur ce principe de solidarité) est caractérisée en ceci, que le résidu confesse le péché du peuple comme le sien propre (Dan. 9; — Néh. 1; — en particulier Ps. 69, 5).

v. 76. « Je te prie, que ta miséricorde me console, selon ta parole à ton serviteur. »

Ici ce n'est pas la *justice* qui est la consolation du juste, mais la *miséricorde*. Le juste ayant fait mention de l'état du peuple et du jugement de Dieu, il ne peut invoquer la justice pour sa consolation; car aux termes de la loi, cela est impossible : « Maudit est quiconque ne persévère pas », etc. — Mais Dieu a parlé de miséricorde à Son serviteur, et pour un pécheur combien le son de cette parole est agréable! — Or si Dieu fait la plaie, il est aussi Celui qui la bande, car « il y a pardon par devers lui, afin qu'il soit craint ».

Quelle grâce, lorsque la conscience que l'on a de ses propres fautes ne prévaut pas sur le sentiment que l'on a de la miséricorde de Dieu! « Allons donc avec confiance au trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et d'être aidés dans le besoin ».

v. 77. « Que tes compassions se répandent sur moi et je vivrai, car ta loi est tout mon plaisir. »

Ayant invoqué la miséricorde qui seule *console* le cœur sous le poids de ses transgressions, le juste fait maintenant appel aux *compassions* de Dieu, « car il aura compassion de ceux qu'il aura affligés » (És. 49, 13). — Sa foi s'appuie sur les promesses écrites et son cœur a affaire avec un Dieu de miséricorde. Ce sentiment donne au juste toute liberté de demander, et c'est dans les promesses de son Dieu qu'il puise sa confiance pour compter sur l'intervention de Dieu en sa faveur. Or si Dieu intervient, Son intervention sera publique; Il rendra la vie à Son peuple qu'Il relèvera de la poussière où il est comme mort (És. 26, 19). Ses compassions seront alors répandues sur ce peuple qui « est aimé à cause des pères ». — En attendant, la loi³ de Dieu « fait ses délices »; en elle le juste trouve la sagesse pour glorifier Dieu au milieu de l'iniquité des derniers jours et c'est en cela aussi qu'il découvre les plans de la miséricorde de Dieu en faveur de Son peuple. Ainsi, la loi de Dieu est pour le juste une source d'où jaillira l'eau qui restaurera son âme au milieu de l'iniquité des derniers jours.

v. 78. « Que les orgueilleux rougissent de honte, de ce qu'ils m'ont renversé sans sujet; pour moi, je méditerai tes commandements. »

Or, si le juste est délivré et consolé, en sera-t-il de même des orgueilleux? Ici, l'orgueil caractérise ceux qui, en Israël, ont méprisé le témoignage de Dieu et fait une méchante opposition à ceux qui en étaient les instruments. En conséquence, le juste, en raison de son caractère moral et de sa fidélité envers Dieu, est en butte aux procédés iniques des orgueilleux; mais malgré tout, il poursuit son chemin, méditant sur ce qui révèle au cœur la volonté de Dieu. Les paroles de ce verset rappellent à notre esprit ce que Christ, Lui juste

³ Le mot *loi* revenant fréquemment dans ce psaume, il est nécessaire que le lecteur n'en limite pas le sens aux dix paroles écrites du doigt de Dieu sur Sinaï; car les livres de Moïse et les Psaumes sont aussi appelés : la loi (Jean 10, 34; 15, 25 et Luc 24, 44). Ici donc le mot *loi* comprend l'ensemble de ce qui a été révélé sous l'Ancien Testament.

par excellence, a rencontré de la part des orgueilleux pharisiens, lesquels s'opposaient à Lui, ne pouvant supporter la vérité et la puissance de Son témoignage ; aussi a-t-Il pu dire d'eux : « ils m'ont haï gratuitement ». Il y aura pareillement, aussi à l'achèvement du siècle, lors de la reprise du témoignage en Judée, une opposition du même genre contre ceux dont Dieu se servira pour rendre témoignage à Christ ; et c'est à cela que ce verset fait particulièrement allusion.

v. 79. « Que ceux qui te craignent, et ceux qui connaissent ton nom, reviennent à moi. »

Ici, nous avons le Messie intercédant auprès de Dieu pour que les siens soient de nouveau réunis autour de Lui. Lors de la manifestation de la puissance des ténèbres, en Gethsémané, les disciples furent dispersés, abandonnant Jésus ; mais Dieu, « ayant ramené d'entre les morts le grand Berger des brebis par le sang de l'alliance éternelle », Le rend en quelque sorte au petit troupeau dispersé, pour lequel Jésus, en tant que ressuscité, devient le centre d'un nouveau rassemblement. Centre béni ! autour duquel la grâce souveraine, passant par-dessus la faiblesse des disciples, daignait encore les réunir après qu'Il fut ressuscité.

Un fait analogue s'accomplira probablement aux derniers jours, pour le résidu fidèle, lorsque sera placée, où elle ne doit pas être, « l'idole abominable » ; alors, par l'excès d'iniquité, « la charité de plusieurs se refroidira », et le résidu entrera dans une épreuve excessive, durant laquelle la faiblesse de ceux mêmes qui aiment Jésus, sera manifestée. Mais l'amour de Christ, cet amour immuable, ne peut oublier ni délaisser ceux qui Lui appartiennent ; — c'est pourquoi Il fait prophétiquement cette demande à Dieu : « que ceux qui te craignent, et ceux qui connaissent ton nom, reviennent à moi ». Ici, nous retrouvons le caractère de Christ, *serviteur dépendant* ; c'est selon le bon plaisir de Dieu qu'Il veut que les siens soient de nouveau autour de Lui, et pas autrement. Il est doux de penser que quelle que soit la puissance du mal qui disperse les brebis de Jésus, elles seront réunies autour de Lui, « car rien ne peut les ravir de ses mains ».

M.E. 1860 pages 228-235

v. 80. « Que mon cœur soit intègre dans tes statuts, afin que je ne sois pas confus. »

Quels que soient l'attente et l'espoir du juste, il sent le besoin d'être gardé dans l'intégrité, surtout en ce qui a rapport à la vérité ; et cela est d'autant plus nécessaire lorsque le mal envahit le témoignage de Dieu. C'est en vue de cela que Paul, écrivant à Timothée, insiste auprès de lui au sujet de la doctrine ; — qu'il exhorte les saints à garder la foi avec une bonne conscience ; — à être sains en la foi, etc. En effet, la conscience du mal qui nous entoure, jointe à la connaissance que nous pouvons avoir de notre profonde faiblesse, nous poussera à faire nous-mêmes une demande semblable à celle exprimée dans notre verset. Quelle grâce lorsqu'on possède cette droiture qui caractérise, en toute chose, ceux qui craignent Dieu ! Alors, il n'y a pas à rougir quand tout est manifesté.

Ce besoin d'intégrité est le fruit de la grâce dans le cœur ; aussi Paul, dans toutes ses épîtres, demande-t-il pour ses frères, « que la grâce soit avec eux », en vue des effets qu'elle pouvait produire.

Caph. — v. 81. « Mon âme s'est consumée en attendant ta délivrance ; je me suis attendu à ta parole. »

Ici, la position du juste devient critique — autour de lui tout est sombre — son âme est de toutes parts saisie de tristesse et la fournaise où sa foi est éprouvée est ardente. Toutefois, c'est le *salut de Dieu* qu'il attend, et cette délivrance occupe sa pensée, car la délivrance qui vient de l'homme n'est que vanité ! Mais la Parole de Dieu est seule une garantie pour l'âme, car elle est un *rocher* où la foi peut mettre le pied, au milieu de la tourmente qui environne le juste.

Notre verset nous montre donc le juste sous le poids de l'indignation de Dieu, mais jouissant, malgré sa souffrance, de la parole de Dieu qui, lorsque « le peuple est comme l'herbe » que le feu consume, « demeure éternellement ». C'est là que le juste apprend que la colère de Jéhovah ne durera pas toujours. Le juste doit donc attendre, « et posséder son âme par la patience », car « Celui qui garde Israël ne sommeillera point et ne s'endormira point ».

v. 82. « Mes yeux s'éteignent en attendant ta parole, et je dis : Quand me consoleras-tu ? »

Au verset précédent, l'âme est consumée; cette expression désigne la souffrance intérieure et morale du juste; ici, « ses yeux s'éteignent » — expression figurée qui donne l'idée de ce qui se passe dans le cœur de celui qui est dans la fournaise : il y a des luttes dans son esprit, luttes durant lesquelles les choses les plus simples paraissent embrouillées et obscures; c'est ainsi que l'ennemi cherche à envelopper l'âme du juste d'un nuage ténébreux, afin d'affaiblir la lumière dont il a besoin, dans ces moments de lutte — il y a de ces moments où il semble que tout est ruiné. Mais heureusement pour le juste, « ces jours-là seront abrégés » et si quelquefois il nous semble que Dieu tarde dans l'accomplissement de Ses promesses, l'âme peut néanmoins compter sur la consolation qui est réservée pour le juste. Ces paroles : « Quand me consoleras-tu ? » expriment *l'attente patiente* du juste et sa foi en Dieu. Remarquons, à ce sujet, que la consolation dont il s'agit ici, est celle dont jouira Israël à la suite de l'intervention de Dieu en sa faveur, pour le délivrer de l'oppression des Gentils. Ceux qui, durant ce temps de calamité pour ce peuple, auront manifesté leurs sympathies en menant deuil sur son état, participeront aussi à sa consolation (És. 66, 12).

v. 83. « Car je suis devenu comme une outre mise à la fumée, mais je n'oublie point tes statuts. »

Voilà bien ce que devient l'homme — la chair — sous le feu de l'épreuve; ce feu qui consume en un moment sa beauté, sa peau se noircit comme un four (Lam. 5). — Or, être sous l'indignation de Dieu, quelle chose! — Souffrir pour la justice est un sujet de joie, mais être amené sous la verge de Dieu par le péché, quelle terrible chose! Dieu n'a alors aucun égard pour la chair; il faut qu'elle soit consumée. « C'est une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant ». — Que dans un pareil moment, il paraisse au juste que tout est perdu — « qu'il s'en va comme une ombre qui décline » (Ps. 109, 23) — tout cela se comprend; mais Dieu soutient toujours la foi, c'est pourquoi les sentiments que produisent la souffrance et le découragement ne sont heureusement que l'affaire d'un moment, car la foi reprenant le dessus, le juste en revient *aux statuts* du Seigneur; il ne doit pas, même il ne peut pas les oublier; car eux seuls peuvent le guider et garder en tout et partout.

v. 84. « Combien dureront les jours de ton serviteur? Quand jugeras-tu ceux qui me persécutent? »

C'est des jours de son affliction — de l'affliction mentionnée en Matthieu 24, 29 — que le juste fait mention ici; il désire en connaître le terme, car alors *ses luttes* cesseront. Mais le juste, sans comprendre pourquoi Dieu use de patience envers les méchants, demande leur jugement. Au psaume 144, 3-6, il les estime si peu, qu'il déclare qu'il ne vaut pas la peine que Dieu les supporte : « Ô Éternel! qu'est-ce que l'homme que tu aies soin de lui? du fils de l'homme que tu en tiennes compte?... lance l'éclair, et les dissipe; décoche tes flèches et les mets en déroute ». De tels sentiments peuvent étonner ceux qui vivent sous la grâce, mais il faut se souvenir que, pour un Juif pieux, il ne s'agit pas du règne *de la grâce*, mais du règne *de la justice*, et que sous ce régime-là, les sentiments du juste s'y rapportent, car en effet, ce sont des méchants qui oppriment le juste, et la délivrance du résidu ne peut avoir lieu que par le jugement des adversaires. Sous l'évangile, le juste souffre et fait grâce (Act. 7, 60); sous la loi, il souffre et demande vengeance : « Jusques à quand, ô Maître souverain, saint et véritable, ne juges-tu pas, et ne venges-tu pas notre

sang de ceux qui habitent sur la terre?» (Apoc. 6, 10). Ce cri est celui d'âmes fidèles appartenant au régime que caractérise leur cri.

v. 85. « Les orgueilleux m'ont creusé des fosses, ce qui n'est point selon ta loi. »

Un autre trait de l'iniquité des méchants, c'est que, non contents de persécuter le juste, ils lui tendent des pièges pour le faire tomber; car « ces fosses creusées » désignent des occasions de chute au moyen desquelles ils espèrent qu'il tombera. En Daniel 6, un fait analogue nous est rapporté; il peut nous donner l'idée de ce que veut exprimer le juste dans ce verset. La conduite de Daniel, dans son service envers le roi, était exempte de tout reproche; c'est pourquoi les méchants de son entourage, faisant artificieusement tomber le roi Darius dans un piège, l'amènèrent à faire un édit qui était, selon l'expression de notre verset, *une fosse*, creusée devant ce Juif fidèle qui, étant fortifié par la foi, triompha de cette tentation; il préféra être jeté dans la fosse aux lions, plutôt que de déshonorer Dieu.

Le *résidu juste* sera, dans les derniers jours, soumis à une semblable épreuve; alors que l'idolâtrie aura atteint un si haut degré de développement, surtout en Judée (Matt. 24, 15 et Apoc. 13, 15).

v. 86. « Tous tes commandements ne sont que fidélité; ils me persécutent, assiste-moi. »

Or, la tentation est sans effet, si le cœur garde la parole, et les commandements de Dieu sont « la cuirasse de la justice », contre laquelle s'émeussent les traits les plus acérés du méchant. La Parole fut pour Jésus, dans le désert, l'arme puissante par laquelle Il triompha de Satan. Satan se retira, mais seulement pour un temps. C'est toujours ce qui a lieu lorsque les méchants n'ont pu ébranler le juste, dont la fidélité à garder les commandements de Dieu les excite plutôt que de les enseigner; c'est ce qui donne lieu aux persécutions. Quoi qu'il en soit, Dieu est près du juste, « ses oreilles sont attentives à ses prières » et dans cette certitude, son cœur est ferme au sein même de la persécution. Paul aussi fit l'expérience de la fidélité et de l'assistance de Dieu, lorsque lui et ceux qui étaient avec lui furent en danger de mort, et chargés au-delà de leur force; mais Dieu les aida et les délivra d'une si grande mort (2 Cor. 1, 9-10); et fortifiés par l'assurance que Dieu les délivrerait à l'avenir, ils n'étaient nullement effrayés à la pensée des difficultés qui surgiraient encore sur leur chemin.

v. 87. « Encore un peu, et ils me détruiraient sur la terre, mais je n'ai point abandonné tes commandements. »

Dieu ayant délivré le juste, il a un moment de répit — il respire un peu; alors regardant en arrière, aux circonstances qu'il a traversées, il juge que sans l'intervention de Dieu, les méchants l'auraient détruit. En cette circonstance, la satisfaction de l'âme est augmentée, par le fait que la persécution que le juste a endurée, n'a pu atteindre la conviction de son cœur, ni affaiblir sa foi; « car », dit-il, « je n'ai point abandonné tes commandements ». Cette remarque rappelle le fait rapporté en Apocalypse 2, 13 — « ... tu tiens ferme mon nom, et tu n'as pas renié ma foi, même dans les jours dans lesquels Antipas était mon fidèle témoin, qui a été mis à mort parmi vous, là où Satan habite ». Le mépris et la haine du monde sont moins dangereux pour la foi, que ses bonnes grâces. Dans la persécution, Satan se présente ostensiblement; mais lorsqu'il séduit il se transforme en ange de lumière, et dans ce cas il est plus dangereux.

v. 88. « Fais-moi vivre par ta miséricorde, et je garderai le témoignage de ta bouche. »

Il nous faut remarquer avant d'aller plus loin, que les délivrances partielles qu'a obtenues le juste, ne sont pas la délivrance qu'il attend, délivrance qui rendant à Israël son existence comme peuple, sera comme *un relèvement d'entre les morts* (Rom. 11, 15). — Or, jusqu'à ce que cet événement arrive, le juste est dans l'attente. Ici, le juste a le sentiment qu'il faut que Dieu intervienne, qu'Il intervienne *en miséricorde*. À l'occasion des péchés d'Israël, Dieu était intervenu en *jugement* et la conséquence en avait été la dispersion du peuple que Dieu avait mis à part pour Lui. Lorsque Dieu s'occupera d'Israël pour le

rassembler de nouveau, ce sera selon *Sa miséricorde*. Il ne s'agit pas ici de justice, mais de miséricorde. Quel bonheur pour le pécheur de rencontrer Dieu en miséricorde ! — En lui il n'y a qu'offenses — en Dieu il y a miséricorde ! L'intelligence spirituelle se montre toujours par la conscience que l'on a de son propre état et par l'appréciation que l'on fait de la miséricorde de Dieu. La miséricorde est aussi le motif de toute fidélité envers Dieu ; c'est par elle que Dieu a relevé le coupable, lequel peut, à son tour, *garder le témoignage* de la bouche de Dieu. L'œuvre de la miséricorde se montre aussi dans ce dernier cas, c'est par elle que le pauvre pécheur devient un *monument* et un *témoin* de la miséricorde.

D'un autre côté, si Dieu nous révèle Ses pensées — s'Il nous donne l'intelligence de Ses voies, ce n'est que par voie de miséricorde. Ce sentiment fut sans doute celui qui porta quelques captifs à Babylone, à implorer la *miséricorde* de Dieu, pour obtenir l'interprétation que le roi demandait de son songe (Dan. 2, 18). Il en est de même de nous lorsque la bonne Parole de Dieu fait le sujet de notre méditation, nous devrions toujours implorer la miséricorde de Dieu pour recevoir l'intelligence de Ses pensées. Que Dieu nous donne par Sa miséricorde de garder Son propre témoignage !

M.E. 1860 pages 253-257

Lamed. — v. 89. « Ô Éternel ! ta parole subsiste à jamais dans les cieux. »

Ici, le juste est délivré de l'abattement par lequel il a passé, les nuages ont disparu de son esprit et son âme s'est élevée à la source de l'espérance de la foi ; aussi est-il, comme on pourrait dire, dans son assiette. — Ce ne sont plus ses circonstances extérieures qui le préoccupent, mais c'est la parole vivante et permanente à jamais, établie *dans les cieux*. Là est le siège de la puissance et de l'autorité du Dieu d'Israël, et c'est de là que viendra la délivrance que le juste attend.

Lorsque la force du peuple de Dieu s'en est allée, et qu'il n'y a plus rien dans la condition extérieure de ce peuple qui rappelle les bénédictions d'autrefois, alors l'office de la foi est de faire jouir le juste des choses *cachées* : La « voie de Dieu est dans son sanctuaire ». — Pour avoir l'intelligence des voies de Dieu, il faut que le juste entre *dans ce sanctuaire du Dieu fort* (Ps. 73, 16-17). C'est là que Dieu découvre tout à la foi, en sorte que le juste est tranquille, sachant que quoi qu'il en soit, rien n'est plus sûr que les choses que la Parole révèle, bien qu'elles restent encore à réaliser. Or, si le peuple a fait défaut à ses engagements, Dieu est demeuré fidèle, Sa fidélité est *immuable* et d'âge en âge elle se retrouve.

v. 90. « Ta fidélité dure d'âge en âge ; tu as établi la terre, et elle demeure ferme. »

Cela conduit le juste à exalter les attributs de la puissance de Dieu, manifestés dans la création, « car sa puissance éternelle et sa divinité, se voient quand on considère ses ouvrages ». C'est le déploiement de cette même puissance, qui est nécessaire pour que le juste soit délivré ; or, si cette puissance souveraine est manifestée, la délivrance du juste est assurée : elle détruira tous ses ennemis. Toutefois, le juste ici ne s'élève pas plus haut que l'idée de ce qu'a produit et de ce que peut produire encore la puissance de Dieu. Pour le chrétien, le niveau spirituel où il se trouve placé est plus élevé : l'humiliation du Christ — la nécessité de Sa mort pour le salut du pécheur, sont tout autant de sujets dont il a saisi la portée et compris l'importance pour son âme. Ce qui le rend heureux, c'est la mort du Fils, qui le réconcilie avec Dieu et le délivre du péché. Le Juif pieux attend et soupire, au contraire, après cette manifestation glorieuse et publique de la puissance de Christ au milieu des hommes. L'éclatant déploiement de cette puissance réalisera ses vœux et toutes ses prières.

v. 91. « Selon tes ordonnances tout subsiste aujourd'hui, car toutes choses te servent. »

Remarquons, avant que d'aller plus loin, comment l'Esprit de Christ révèle au juste

les sources auxquelles, dans son épreuve, il peut restaurer son âme. 1° C'est la parole établie dans les cieux ; — 2° c'est *la fidélité* de Dieu, en ce qui concerne l'accomplissement de Ses promesses ; — 3° c'est *la fermeté* des ordonnances de Dieu, fermeté qui ressort du fait que « tout subsiste aujourd'hui », comme au commencement. Cette fermeté des ordonnances de Dieu, telle qu'elle est manifestée dans Son gouvernement des choses créées, est pour le juste qui soupire une vraie consolation ; car de ce que toutes choses subsistent par la volonté souveraine du Très-haut, il peut en conclure, que ce que Dieu a ordonné touchant l'avenir de Son peuple ne saurait manquer et qu'ainsi il peut et il doit persévérer dans l'espérance de sa foi. Les moqueurs, au contraire, partant du même fait, concluent que les choses demeureront à jamais ce qu'elles sont et que l'espoir du juste ne saurait avoir sa réalisation (2 Pier. 3, 4) — et ainsi, ils s'endurcissent dans le péché. Or par la foi, le juste voit les choses selon la vérité et il comprend que « toutes choses servent » à l'accomplissement des plans de Dieu ; qu'Israël, même dans sa rébellion, sert à l'accomplissement du dessein de Dieu.

v. 92. « N'eût été que ta loi a fait tout mon plaisir, j'eusse déjà péri dans mon affliction. »

Ces paroles révèlent le secret de la force du juste dans son affliction : « la loi de l'Éternel fait tout son plaisir » ; ce champ de la révélation divine fait connaître au juste quel sera le résultat des voies de Dieu envers Son peuple : « Le libérateur viendra de Sion, et il détournera de Jacob l'impiété ». Ainsi, un résidu selon l'élection de la grâce sera sauvé et la gloire de l'Éternel paraîtra encore au sein d'Israël. La connaissance de ces choses procure au juste un plaisir vrai, son cœur est plein de l'avenir qu'il a devant lui et c'est là ce qui le garde dans son affliction — dans ces moments d'épreuve excessive où l'ennemi bat en brèche l'édifice de la foi. Ici donc, le juste est victorieux, la loi de son Dieu l'a gardé du mal et a empêché que, par l'affliction, Satan eût le dessus. Cet exemple est un pressant encouragement à prendre notre plaisir dans les choses que Dieu a révélées à notre foi ; il n'y a que cela qui puisse garder nos cœurs, et quelle grâce ! que nous soyons appelés de Dieu à nous approprier ces choses ! « Jeunes gens, disait l'apôtre, je vous ai écrit parce que vous êtes forts et que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le méchant ». La joie et la force est ce que la Parole produit en nos cœurs, lorsqu'ils y prennent leur plaisir.

v. 93. « Jamais je n'oublierai tes commandements, car par leur moyen tu m'as fait revivre. »

Or ayant fait une expérience si heureuse, le juste peut-il oublier ce qui a été pour lui la lumière et la force au moyen desquelles il a été gardé ? C'est à cette question que répond notre verset. Le juste ne peut oublier ce qui est sa sauvegarde, aussi longtemps que dure sa responsabilité, et ce n'est qu'à l'apparition du Christ qu'elle a son terme. Ici, le juste voit qu'il est encore dans la position où il a besoin des commandements de Dieu ; il a expérimenté de quelle utilité ils sont pour lui et il en connaît la valeur. Au reste, son âme est encore exercée, et les commandements de Dieu seront seuls son soutien jusqu'au bout.

M.E. 1860 pages 289-294

v. 94. « Je suis à toi, sauve-moi, car j'ai recherché tes commandements. »

Les combats et les difficultés de la vie seront l'occasion de manifester le vrai caractère de sa foi ; et c'est ce que nous voyons ici. Ce verset commence par cette entière certitude de la foi, selon laquelle le juste peut dire : « Je suis à toi ». Cette vérité bénie revêt le juste, au milieu de ses circonstances orageuses, d'un caractère, qui est le point de départ de la confiance de son âme ; c'est à ce caractère aussi que Dieu regarde pour intervenir ainsi que nous en avons un exemple dans ces paroles : « J'ai très bien vu l'affliction de **mon** peuple qui est en Égypte,... c'est pourquoi je suis descendu pour le délivrer », etc. (Ex. 3, 7-8). Souvent cette assurance est affaiblie en nos cœurs, par la vue de nos infidélités ; mais ici, ce

n'est pas le cas du juste ; il recherche les commandements de Dieu, parce qu'il est affranchi de lui-même et que son but est la gloire de Dieu.

Le fruit de la foi est tout d'abord *l'assurance*, parce que la foi nous révèle ce que Dieu est pour nous ; puis vient *l'esprit d'obéissance*, dans le sentiment de ce que nous sommes pour Dieu. Or l'obéissance, de quelle utilité n'est-elle pas pour nous dans la foi ? Souvent à défaut de cette obéissance, Satan a le champ libre pour saper la confiance et la liberté dont nos cœurs ont si grand besoin dans l'adversité. Notre attachement pour Christ et notre dévouement pour Sa gloire, sont souvent mis à l'épreuve, et pour notre humiliation : « Celui qui a mes commandements, dit Jésus, et qui les garde, c'est celui qui m'aime ».

v. 95. « Les méchants m'épient pour me faire périr ; mais je me suis rendu attentif à tes témoignages. »

Deux choses se remarquent dans la position où se trouve le juste : du côté des hommes, mêmes difficultés, mais une plus grande clarté du côté de Dieu. Pour le juste, les témoignages de Dieu sont la vérité ; ce sont eux qui l'éclairent, et il s'y rend attentif parce que Dieu les lui a donnés ; qu'importe alors que les méchants projettent de faire périr le juste, il n'en est pas ébranlé, son cœur est ferme, car l'Éternel est son soutien. Dans cet heureux état d'âme, voici quel est le jugement et l'expérience du juste :

v. 96. « J'ai vu une fin dans toutes les choses les plus parfaites, mais ton commandement est d'une très grande étendue. »

Celui donc qui s'y soumet et qui le garde, entre dans ce qui est plus excellent, savoir : dans les pensées de Dieu Lui-même. Pour nous, nous savons que « son commandement est la vie éternelle » — qu'il est l'élément dans lequel la foi introduit nos cœurs. C'est ainsi que par la grâce de Dieu, nous passons, des choses visibles et passagères, à celles qui sont invisibles et éternelles.

Mem. — v. 97. « Oh ! combien j'aime ta loi ! C'est ce dont je m'entretiens tout le jour. »

Maintenant nous avons les *effets pratiques* de la loi dans le cœur. Tous, ils démontrent la supériorité morale du juste sur les méchants, quels que soient, du reste, les titres dont ils sont revêtus. Les paroles qui commencent ce verset révèlent une profondeur de sentiments qui édifie et fait ressortir le bien réel que l'âme du juste a reçu de la loi de son Dieu ; il faut donc qu'il exprime tout haut combien il l'aime ! Ce besoin de son cœur est facile à comprendre ; que de fois, par exemple, ne nous arrive-t-il pas, à la suite d'une lecture ou d'une méditation qui nous a fait du bien, de dire : quelles bonnes choses ! et de sentir un certain élan qui nous pousse vers le bien. Dans cet état de vraie jouissance, le juste considère en détail quels ont été les effets de la vérité en son cœur ; alors il dit :

v. 98. « Tu m'as rendu plus sage par tes commandements, que ne sont mes ennemis, parce que tes commandements sont toujours avec moi. »

Voilà comment il y a progrès pour le juste, en ce qui concerne la bénédiction de son âme. Précédemment, lui-même, agissant selon les besoins que la grâce produisait en son cœur, recherchait *les commandements*, mais maintenant, ce sont eux qui le gardent : *ils sont toujours avec lui*. Quel privilège ! Quelle grâce ! Mais il y a plus ; étant mis en présence de ses maîtres — de ceux qui l'ont enseigné ; son éducation, celle qu'il a reçue de Dieu, est supérieure à la leur : il est plus éclairé qu'eux.

v. 99. « J'ai surpassé en prudence tous ceux qui m'avaient enseigné, parce que tes témoignages sont mon entretien ! »

Quel contraste entre l'enseignement des hommes et celui de Dieu ! Quel jour nouveau pour l'âme, lorsqu'elle possède la vérité ! Paul fut bien instruit aux pieds de Gamaliel, mais sous l'influence d'un tel enseignement, marcha-t-il jamais selon la volonté de Dieu relative à Christ ?

v. 100. « Je suis plus intelligent que les anciens, car j'observe tes témoignages. »

Une autre classe de gens paraît ici ; ce sont les *anciens*, ceux qui sont à la *porte* et qui jugent : mais eux aussi sont surpassés en intelligence, le juste est plus *intelligent* qu'eux ; car le secret d'une haute spiritualité, c'est *l'obéissance* aux ordonnances de Dieu. Sous ce rapport, comme sous bien d'autres la *pratique* a le pas sur la *théorie*.

v. 101. « J'ai gardé mes pieds de toute mauvaise voie, afin que j'observe ta parole. »

C'est toujours l'énergie de la foi, dont les effets sont manifestés dans la marche du juste ; il évite le mal, en se gardant du sentier qui y conduit. Étant au milieu d'un peuple qui ne craint pas Dieu, les occasions pour mal faire ne sont pas rares et se fourvoyer serait, pour le juste, chose facile ; mais il veille, il se garde bien de mettre le pied dans une voie que Dieu n'aurait pas tracée. Le juste est ici en état de comprendre que l'obéissance à la Parole n'est possible, que lorsque la volonté de Dieu est tout pour le cœur.

v. 102. « Je ne me suis pas écarté de tes jugements, parce que tu me les as enseignés. »

Ces paroles font ressortir l'état moral du juste, ainsi que la conscience qu'il a de sa responsabilité. Dieu l'a enseigné, Il lui a aussi fait comprendre quel intérêt il avait à agir en conformité à cet enseignement ; c'est pourquoi nous voyons ici que le juste ayant associé à sa foi, la vertu, ne s'est pas écarté des choses dont Dieu lui avait donné l'intelligence : il a une pleine certitude d'intelligence dans les choses de Dieu qui le concernent. À ce sujet, nous pouvons remarquer que cette parole : « Parle, Seigneur ! ton serviteur écoute », bien qu'exprimant une pensée de dévouement pour Dieu, est dépassée ici. Le juste a obéi et tout en obéissant, il a fait l'expérience de lui-même et de Dieu ; Sa parole lui a révélé des choses dans lesquelles il est plus particulièrement entré ; l'effet en est une satisfaction réellement profonde pour son âme. Dans cette vraie et douce jouissance, il témoigne de son bonheur :

v. 103. « Oh ! que ta parole a été douce à mon palais ! plus douce que le miel à ma bouche. »

En effet, quoi de plus doux que la communication de la Parole de Dieu — d'être initié dans Ses propres pensées ? Quel témoignage d'amour gratuit, que Dieu donne à connaître, à des êtres en faveur desquels Il est tout, Ses propres conseils ! « Je ne vous appelle pas serviteurs », disait Jésus à Ses disciples, « car le serviteur ne sait pas ce que son maître fait, mais je vous ai appelés amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai ouï de mon Père ». Ils étaient dans cette relation avec Christ et nous aussi y sommes maintenant.

v. 104. « Je suis devenu intelligent par tes commandements ; c'est pourquoi j'ai haï toute voie de mensonge. »

La sanctification est l'effet pratique de la vérité dans le cœur. Telle est l'expérience du juste ici ; s'il hait toute voie de mensonge, c'est que la vérité le possède. Or, aux yeux de Dieu, tout homme hors de la vérité, est menteur ; tandis que le juste fait des progrès dans l'intelligence spirituelle, c'est pourquoi il discerne et juge des choses selon leur vrai caractère. Ainsi maintient-il au milieu du mal ce caractère d'intégrité et de vérité que Dieu aime. Ce verset, tout en nous donnant la connaissance du niveau moral du juste, nous rappelle avec bonheur Jésus, dont la vie tout entière a glorifié Dieu au milieu du mal ; et qui déploie actuellement Sa force en tous ceux qui suivent Ses traces.

M.E. 1861 pages 48-53

Nun. — v. 105. « Ta parole est une lampe à mes pieds et une lumière à mon sentier. »

Ici, le juste recueille le fruit de s'être rendu attentif à la Parole, de l'avoir recherchée de tout son cœur. Le sentier de sa foi est sans obscurité ; il peut y marcher à enseignes déployées, car la Parole de Dieu l'éclaire. Tel est le privilège du fidèle — de celui à qui Dieu a révélé Ses pensées, et pour qui Il déploie chaque jour Sa bonté. La Parole est le témoignage de Dieu à la conscience de l'homme ; dès que ce témoignage est reçu dans le cœur par la foi, il dissipe les ténèbres naturelles qui y siègent ; dès lors, plus de doutes pour le présent et point d'incertitudes pour l'avenir. Il y a donc contraste entre la position du

juste et celle des méchants ; ceux-ci sont dans les ténèbres ; lui est dans la lumière. Ses motifs, sa marche peuvent n'être pas compris ; toutefois, il sait à quoi s'en tenir, car la Parole l'enseigne et le conduit.

v. 106. « Je l'ai juré et je le tiendrai d'observer les ordonnances de ta justice. »

Entouré des marques de la bonté de Dieu, et convaincu de l'importance et de la nécessité du témoignage qu'il doit rendre, le juste, dans ce verset, exprime son zèle pour Dieu, et la ferme résolution selon laquelle il se propose d'agir au milieu des méchants, dont la conduite ternit la gloire du Dieu d'Israël. En Daniel chapitre 1, un exemple de fidélité toute semblable nous est rapporté : « Or Daniel *résolument* en son cœur, de ne pas se souiller par la portion de la viande du roi » etc. Ce roi païen n'entraîne pas, on le comprend, dans les scrupules qu'avait un Juif à l'égard de certaines viandes dont l'usage était défendu par la loi ; mais Daniel, fidèle à ses principes, résolu de marcher selon les ordonnances de son Dieu, sans être effrayé des conséquences que pouvait avoir cet acte de fidélité. Cette décision du cœur pour Dieu est vraiment édifiante, car elle provient de la foi qui fait que l'on compte sur Dieu, quoi qu'il puisse advenir de notre témoignage. Elle est aussi un encouragement pour nos âmes, car dans bien des cas, nous sommes, hélas ! peu décidés pour Dieu, en face de ce qui Le déshonore ; — il manque ce feu de l'Esprit — ce zèle pour Dieu qui ronge ; oh ! que Dieu nous l'accorde abondamment. On se trompe, si l'on pense que, parce que l'on est sous la grâce, on ne doit pas faire de résolution ; à cet égard, l'important est d'avoir appris à compter sur Dieu et non sur soi-même.

v. 107. « Éternel, je suis extrêmement affligé, fais-moi revivre selon ta parole. »

Le juste a cru, c'est pourquoi il a parlé ; mais c'est dans l'affliction que son témoignage est rendu ; — « il est extrêmement affligé ». Ces dernières paroles dessinent d'une manière très nette quelle est la position du juste en Israël. Toutefois, le nom qui caractérise la relation de Dieu avec Son peuple, est dans sa bouche : l'Éternel est le Dieu en qui il s'assure ; c'est Lui qui le fera revivre selon qu'Il en a parlé. Cependant tout est encore en mystère : le juste est opprimé au lieu de régner, mais tout est révélé à sa foi et c'est ainsi que, plein de confiance, le juste s'élève au-dessus de ses circonstances, pour répandre son cœur devant Dieu.

v. 108. « Éternel ! je te prie, aie pour agréables les oblations volontaires de ma bouche, et enseigne-moi tes ordonnances. »

Lorsque la foi agit, le cœur n'oublie rien de ce qui convient à Dieu, et le juste éprouve ici le besoin d'offrir son culte à Dieu, dans la mesure où cela peut se faire, car le peuple a démolì l'autel de Dieu et tout est en décadence dans l'ordre religieux, établi au milieu d'Israël. Ici donc le juste agit selon l'énergie de la foi, il a la conscience de ce qui convient à Dieu dans un tel état de choses : « les oblations volontaires » sont ce que Dieu agrée — cette démonstration cordiale du juste est agréable à l'Éternel, bien que pour lui-même le juste sente, que ce n'est que par pure grâce que l'Éternel peut les agréer.

Ici donc, le juste goûte ce rafraîchissement dans le désert, et quelle réponse de Dieu au besoin de son âme ! Agité et exercé de toute manière, il anticipe par la foi ce temps de bénédiction, où Israël servira l'Éternel en paix et en assurance ; car Dieu consolera Sion et relèvera les ruines de Jérusalem. Alors, « on liera la victime du sacrifice et on l'amènera jusqu'aux cornes de l'autel de nouveau rétabli, et le peuple béni de l'Éternel dira : Tu es mon Dieu fort, c'est pourquoi je te célébrerai. Tu es mon Dieu, je t'exalterai » Ps. 118, 27, 28.

Un tel privilège de la foi est, en Hébreux 13, 15, placé devant les Hébreux, pour les encourager dans leur foi chancelante : « Offrons donc par lui sans cesse à Dieu un sacrifice de louanges, c'est-à-dire, le fruit des lèvres qui confessent son nom ». Ce privilège est celui de la foi dans le désert, dans l'attente de l'accomplissement des promesses de Dieu.

v. 109. « Ma vie est continuellement en danger ; toutefois, je n'oublie pas ta loi. »

Le verset précédent se termine par l'expression du besoin que le juste éprouve, d'être

enseigné de Dieu, il tient à ce que le cercle de ses connaissances s'agrandisse, afin que son obéissance à Dieu soit plus complète. C'est bien aussi dans une telle pensée que l'apôtre Paul demandait, par ses prières à Dieu, que les Éphésiens reçussent « l'esprit de sagesse et de révélation, dans ce qui regarde sa connaissance », etc. (Éph. 1, 17, 18). Quelle grâce immense, que nous ayons, nous pauvres pécheurs, le privilège de croître dans la connaissance de Dieu et de Sa grâce ! Toutefois, le verset qui nous occupe nous fait voir en quelles circonstances le juste, pour sa part, est appelé à réaliser un si doux privilège ; car de quelque manière que ce soit, c'est au travers de plusieurs afflictions qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. C'est donc le chemin où se trouve le juste ici, jusqu'à ce que soit venu le royaume de Dieu et qu'il soit établi en puissance sur la terre, dans la personne de Christ. Ainsi la vie du juste est à toute heure exposée aux efforts de la violence des méchants ; mais le bon état spirituel du juste ressort du fait, que plus sa vie est en danger, plus il s'attache à la loi de Dieu ; elle est son trésor et sa vie : « je n'ai point oublié ta loi ».

v. 110. « Les méchants me tendent des pièges, toutefois je ne me suis point écarté de tes commandements. »

La conduite fidèle du juste au milieu des méchants déjoue toutes leurs tentatives de séduction ; son cœur ne se prête pas à leurs désirs, c'est pourquoi il demeure fidèle et ferme en face de la tentation, sans que rien le fasse faiblir dans son obéissance aux commandements de l'Éternel. Qu'il est beau de voir l'œuvre de la grâce dans le cœur du juste, le pénétrant de toutes parts et produisant en lui ce qui donne du relief à son témoignage, savoir : l'amour envers Dieu ! L'affection profonde de son cœur pour la parole de son Dieu fait que son âme est maintenue dans une sérénité vraiment remarquable.

v. 111. « J'ai pris pour héritage perpétuel tes témoignages, car ils sont la joie de mon cœur. »

Ici, par conséquent, ressort le contraste entre l'état moral du juste et celui du méchant. Au psaume 50, 16, 17, Dieu reprend le méchant pour sa fausse profession de piété, et Il lui adresse deux graves reproches : 1° « tu hais la correction » ; — 2° « Tu as jeté mes paroles derrière toi ». Ainsi les sûrs moyens que Dieu emploie pour ramener à Lui le cœur égaré sont, pour les méchants, une occasion de manifester l'aversion de leur cœur pour tout ce qui tend à le brider dans sa volonté active et rebelle. Le juste, au contraire, aime la correction, car il sait dans quel but Dieu l'applique aux fils des hommes, et il aime la parole de son Dieu ; car les paroles de Dieu sont « l'héritage de l'assemblée de Jacob » : dès qu'il les trouve, elles font la nourriture et la joie de son cœur (Jér. 15, 16). Toutefois, il est bon de remarquer

v. 112. « J'ai incliné mon cœur à accomplir tes statuts, constamment, jusqu'à la fin. »

que le témoignage du juste ne consiste pas dans une *vie contemplative* absolue ; on le voit ici dans le domaine de l'action ; il pratique la volonté de Dieu, la sienne propre étant brisée ; son cœur alors peut s'incliner devant les statuts de son Dieu. Ces deux aspects de la vie du juste sont aussi mentionnés, pour ce qui concerne la vie chrétienne, dans toute l'épître aux Philippiens (voir chapitres 3 et 4). Dans ces deux chapitres on trouve cette expression de l'apôtre : « Réjouissez-vous dans le Seigneur », et : « Soyez tous ensemble mes imitateurs, frères, et considérez ceux qui marchent ainsi suivant le modèle que vous avez en nous », et encore : « Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur »... puis au verset 8 : « Au reste, frères, toutes les choses qui sont vraies », etc. Un chrétien pieux réalise donc ces deux choses : *jouissance* en Christ et *obéissance* pour Dieu.

M.E. 1861 pages 99-100

Samech. — v. 113. « J'ai en haine les pensées diverses, mais j'aime ta loi. »

Ici, le juste fait l'expérience de sa nature propre et de la légèreté de l'esprit humain. Il n'est pas exempt de ces pensées vagabondes, qui préoccupent l'esprit d'autres sujets que de

ceux qui constituent proprement son témoignage ; mais l'œuvre de la grâce en son cœur est assez profonde, pour que la haine que mérite tout ce qui nous distrait de la communion de Dieu, soit instantanément manifestée. Quelle grâce, lorsque, en face de ce qui est manifestement mauvais, il s'élève de nos cœurs ce sentiment de réprobation que mérite tout ce qui est mal ! Que notre Dieu daigne le produire en chacun de nous.

v. 114. « Tu es mon asile et mon bouclier, je me suis attendu à ta parole. »

Au verset précédent, le juste, agissant selon l'énergie, la capacité de l'homme intérieur, haïssait les pensées qui ne provenaient pas de la foi. Ici, c'est dans les ressources permanentes de la foi qu'il trouve du repos : au milieu des méchants, Dieu est *son asile*, c'est Lui qui le met à l'abri — Il est *son bouclier*, les dards acérés de ses ennemis ne peuvent l'atteindre. Il y a deux choses à remarquer au sujet de ces deux versets : 1° Le juste juge ce qui vient du dedans — ce qui souille l'homme ; 2° Dieu le protège contre toute la puissance de l'ennemi, venant du dehors. Or, si le juste fait cette douce expérience, c'est qu'il s'attend à la *parole* de son Dieu ; Dieu ne peut y manquer, Sa gloire y est intéressée et Son amour se satisfait en accomplissant Sa parole.

v. 115. « Retirez-vous de moi, méchants, afin que je garde les commandements de mon Dieu. »

Maintenant l'attention du juste est attirée sur *l'entourage* où il se trouve. Il ne méconnaît pas l'influence pernicieuse que peut exercer sur le cœur la société des méchants ; « les mauvaises compagnies, dit l'apôtre, corrompent les bonnes mœurs » ; à cet égard il y a toujours à craindre dans l'association de personnes qui ne craignent pas Dieu, car rien dans leurs principes, comme dans leurs habitudes, ne les porte à servir et à glorifier le Seigneur. Ce n'est donc pas ce qu'il faut au juste, car pour lui sa portion est de garder les ordonnances de son Dieu. Et pour le chrétien, traversant un monde qui gît dans le mal, ce discernement et cette prudence lui sont indispensables, s'il veut être gardé de l'influence des méchants.

M.E. 1861 pages 116-118

v. 116. « Soutiens-moi suivant ta parole, afin que je vive, et ne confonds pas mon espérance. »

Le juste ayant rompu avec ses alentours, sa position de serviteur de l'Éternel, en Israël, se dessine plus nettement ; la conséquence en est que le vrai caractère de ses ennemis se montre aussi plus franchement. Le juste s'attend à Dieu, qui a promis Son assistance à tous ceux qui Le recherchent ; c'est cette assistance divine et puissante qui garantit la vie du juste, contre le gré des méchants. La position de l'apôtre Paul, dans l'accomplissement de la mission que Dieu lui avait confiée, a ici une remarquable analogie avec celle du juste dont nous nous occupons. Dans l'apologie qu'il fit devant le roi Agrippa, il mentionna, entre autres choses, le fait de la conduite de Dieu envers lui, en contraste avec celle des Juifs : ... « À cause de cela les Juifs, m'ayant pris dans le temple, cherchèrent à me tuer ; mais ayant reçu *le secours qui vient de Dieu*, je suis vivant jusqu'à ce jour, rendant témoignage » etc. (Act. 26, 21-22).

v. 117. « Soutiens-moi, et je serai en sûreté, et j'aurai continuellement les yeux sur tes statuts. »

Ici, le besoin est le même pour le juste, sa prière est occasionnée par les dangers extérieurs auxquels il est exposé. L'appui de Dieu est le fondement de sa confiance, pour persévérer dans la voie de Dieu ; « les statuts » de l'Éternel sont le modèle qu'il désire suivre. Les soins de l'Éternel envers Ses serviteurs sont toujours à la hauteur des difficultés où ils se trouvent ; c'est pourquoi Il ne leur laisse pas ignorer les difficultés qu'ils rencontreront : « Je lui montrerai combien il aura à souffrir pour mon nom », telle fut la réponse du Seigneur à Ananias, au sujet de Saul. Ailleurs le Seigneur dit dans une vision à

Paul : « Ne crains point »... « parce que je suis avec toi, et personne ne mettra les mains sur toi » etc. (Act. 18, 9).

v. 118, 119. « Tu méprises tous ceux qui se détournent de tes statuts, car leurs machinations ne sont que mensonge. — Tu retranches tous les méchants de la terre, comme de l'écume, c'est pourquoi j'aime tes témoignages. »

Cette considération de la protection de Dieu et des effets de la justice et du gouvernement qu'il exerce au milieu des hommes, produit dans l'âme du juste un attachement toujours plus profond pour Ses témoignages ; ses adversaires sont aussi ceux de Dieu, mais Dieu les méprise, comme des objets de nulle valeur. Son jugement étant le seul salaire dû à la méchanceté, Il les retranche loin de sa présence. Or si, selon les principes de Son gouvernement, le méchant est retranché, le juste, lui, sera béni et élevé. Cette vue claire du gouvernement et des voies de Dieu fait que la confiance du juste dans les témoignages de Dieu est affermie par ces témoignages mêmes. Le juste habite au milieu de gens qui usent de mensonge et dont le témoignage n'inspire que défiance ; aussi quelle grâce, quel rafraîchissement pour le juste, que les témoignages de Dieu ! Quel repos ils procurent à son cœur chaque jour exercé !

v. 120. « Ma chair frissonne de la frayeur qu'elle a de toi, et je redoute tes jugements. »

La conséquence de tout cela est de faire sentir au juste l'effet que la majesté de Dieu produit sur la chair — sur l'homme ; Moïse, en Sinai, était effrayé et tout tremblant (Héb. 12) ; — lorsque Dieu frappa Uzza pour son indiscrétion, David eut peur de Dieu. Ces exemples nous aident à comprendre dans quel sens les paroles de notre verset sont applicables au juste⁴. Grâce à Dieu, quel que soit l'effet que la chair éprouve lorsque Dieu se présente dans Sa majesté, cela ne touche pas à la relation de l'âme avec Lui. « Ne crains point », dit Jésus à Son disciple bien-aimé, lorsque Sa présence glorieuse le terrifia, « j'ai été mort et voici, je suis vivant aux siècles des siècles ; et je tiens les clés de la mort et du hadès ».

M.E. 1861 pages 134-138

Hajin. — v. 121. « J'ai pratiqué la justice et l'équité, ne m'abandonne point à ceux qui me font tort. »

Un autre aspect de la position du juste se présente ici. — Le caractère *de serviteur*, caractère manifesté dans sa marche en Israël, est la base sur laquelle il fonde sa prière, car « l'Éternel est juste, il aime la justice, sa face regarde l'homme droit » ; — ce caractère de justice assure au juste la protection et le droit qu'il réclame. Il faut bien remarquer à cet égard, que le terrain sur lequel est placé le juste, est celui de la justice, et non de la grâce ; en sorte que pour un Juif pieux, le langage qu'il tient dans notre verset n'est pas de la propre justice, dans le sens que nous l'entendons, car il ne s'agit pas ici de justification, mais de sa marche en rapport avec le gouvernement de Dieu sur la terre, gouvernement selon lequel le mal est puni et le bien récompensé.

Cette manière de s'exprimer démontre simplement que le juste a la conscience qu'il est dans les termes des principes de ce gouvernement et qu'il accomplit ainsi les choses qui répondent à la volonté de Dieu. On peut encore, à ce point de vue, lire 2 Rois 20, 3 et 1 Rois 18, 13, où les mêmes sentiments sont exprimés. Romains 10, 3 est tout autre chose.

4 Le résidu fidèle, qui rendra témoignage aux derniers jours, sera témoin de certains jugements de Dieu sur les méchants. L'action morale de ce résidu aura un caractère de jugement (Apoc. 11, 6 et 8, 4-5). Apocalypse 7 nous montre un résidu, sur la terre, dont les prières s'élèvent vers Dieu et vers Son trône ; la réponse de Dieu est terrible : le feu est jeté sur la terre (l'action morale et actuelle de l'Église a un caractère tout différent, voir 1 Tim. 2, 1-4). Apocalypse 11, le résidu est adorateur du vrai Dieu ; aux chapitres 12 et 13, il est persécuté, et au chapitre 14, il est triomphant.

v. 122. « Sois le garant de ton serviteur, pour son bien ; que les orgueilleux ne m'oppriment point. »

Maintenant, le juste se reposant entièrement sur l'Éternel son Dieu pour la récompense due à sa fidélité, est conduit à demander que Dieu soit son *garant*. Qui, comme Celui qui compte les cheveux de notre tête, peut répondre à ce besoin ? D'ailleurs, l'effet doit être le propre bien du juste — sa foi en sera retrempee — « ses yeux en seront éclaircis » (1 Sam. 13, 29) ; les orgueilleux peuvent parler d'opprimer, mais Dieu sauve l'âme du fidèle ; et en définitive, toutes choses contribuent à son bien.

v. 123. « Mes yeux se consomment en attendant ta délivrance, et la parole de ta justice. »

Toutefois le cœur du juste est fortement exercé, bien des choses sont de nature à voiler sa vue spirituelle, il en a le sentiment, et plein de confiance en Dieu, il expose son état devant Lui, afin qu'en attendant la délivrance d'Israël, l'épreuve n'obscurcisse pas la lumière de son âme. Dans nos luttes intérieures, il y a des moments critiques, durant lesquels l'ennemi cherche à tout obscurcir, afin de ruiner la confiance et l'espoir de notre cœur. Or, dans ces pénibles moments, où Satan cherche à remettre tout en question dans le cœur, la lumière suffisante et invariable de la foi, c'est la parole *de la justice* ; et voici la promesse qu'elle renferme : « Dites au juste que bien lui sera » (És. 3, 10). Tel sera, après tous ses travaux, le résultat des voies de Dieu envers lui — Son serviteur.

v. 124. « Agis envers ton serviteur selon ta miséricorde et enseigne-moi tes statuts. »

Ayant une perspective si heureuse devant soi, le juste est encouragé à demander l'intervention de Dieu, dont il est le *serviteur*, et ce sentiment ne l'abandonne pas, quoi qu'il en soit ; toutefois, bien qu'un tel sentiment soit si profond en lui, il n'oublie pas ce qu'il est par nature, et de quoi il a besoin. Or quel que soit le degré de connaissance que nous ayons des pensées de Dieu — quels que soient nos désirs d'accomplir Sa volonté, la chair est toujours *faible* ; on manque même en pratiquant ce qui est bon. Aussi le juste, après avoir parlé de ce qu'il a fait, de sa justice et de son équité, considère combien imparfaitement il a réalisé son service envers Dieu ; c'est pourquoi il demande à Dieu d'agir selon *Sa miséricorde*, et non pas selon Sa justice à Lui. Quel bonheur que nous aussi ayons un tel privilège ! Oui, il y a un trône de grâce duquel nous pouvons nous approcher avec confiance pour obtenir *miséricorde*, dans la conscience de nos nombreux manquements.

v. 125. « Je suis ton serviteur, rends-moi intelligent, et je connaîtrai tes témoignages. »

Le juste ayant conscience de sa propre faiblesse a demandé, au verset précédent, d'être enseigné de Dieu et ici il demande d'être rendu intelligent ; c'est bien ici que se remarque l'effet de la foi d'un cœur qui aime Dieu ; c'est vers Dieu que sa pensée se dirige, car l'homme ne répond jamais aux besoins de la foi. Remarquons en passant l'analogie qu'il y a entre la conviction du juste et celle de l'apôtre Pierre sous l'œil de Jésus ; — il ne peut pas dire à son Sauveur : ma conduite démontre mon amour pour Toi, car sa marche avait été opposée à une telle réponse ; mais il dit à Celui qui connaissait son cœur : « Toi, tu sais que je t'aime » (Jean 21, 17). C'est dans un sentiment tout semblable que le juste déclare qu'il est le *serviteur* de l'Éternel. Ainsi faudrait-il que notre foi conservât toujours assez d'énergie pour que, même dans le sentiment de notre misère, nous conservassions cette vérité : que nous sommes *serviteurs*. L'enseignement de Dieu, l'intelligence de Ses témoignages est une chose que le juste requiert de l'Éternel, au milieu de l'apostasie de son peuple. Quelle grâce — quel bonheur ! de voir ici que, malgré tout, le cœur de Dieu est ce qui répond à tous les besoins de la foi !

v. 126. « Il est temps que l'Éternel opère ; ils ont aboli ta loi. »

Cette apostasie est nettement formulée par les paroles du verset que nous avons sous les yeux : « ils ont aboli ta loi » ; voilà ce que feront les Juifs aux derniers jours, eux dont la conduite sera caractérisée par la réception de celui qui viendra en son *propre nom*. Le

témoignage, rendu ici contre les Juifs, est le même que celui qu'Élie le prophète rendit lui aussi contre le peuple d'Israël. Notre attention est donc attirée ici sur ce que fera la nation juive à la fin : après avoir extérieurement rétabli le culte public, ils abandonneront même la profession du nom de l'Éternel. Au milieu d'un tel état de choses, il est facile de se faire une idée de ce que sera la position du juste ; toutefois les versets 127 et 128 montrent que la vue du mal excite dans le cœur un zèle, une ardeur qui augmentent avec les difficultés. On peut donc dire qu'il faut voir en cela l'effet d'une conviction profonde. Au reste c'est toujours ce que produit la foi : le cœur est affermi et l'âme jouit du repos que donnent « les richesses d'une pleine certitude d'intelligence ». Tel est l'état spirituel du juste dans la position de témoignage qui lui est propre.

M.E. 1861 pages 151-160

Pe. — v. 129. « Tes témoignages sont admirables, c'est pourquoi mon âme les garde. »

Dans les versets qui viennent de nous occuper, l'Esprit de Dieu établit le contraste qu'il y a entre le *méchant* qui abandonne la loi de l'Éternel, et le *juste* qui la garde. Maintenant le juste, dans l'expérience qu'il fait des témoignages de Dieu et de leur effet, comme révélation divine, en son âme, déclare que ces témoignages « sont admirables ». En effet la prophétie, donnée au résidu fidèle, après la chute du peuple de Dieu, est pour le juste une source de lumière — lumière qui lui révèle le caractère et la nature des plans de Dieu en faveur de Son peuple. Cette révélation bénie est une provision pour l'âme, pendant que Dieu cache Sa face de la maison de Jacob. C'est ce qui soutient le juste qui s'attend à l'Éternel ; car, dit-il :

v. 130. « L'entrée de tes paroles illumine et donne de l'intelligence aux simples. »

Les plus simples principes de la révélation divine, se reliant au plan général de Dieu à l'égard de Son peuple, illuminent et donnent au juste l'intelligence du tout. Toutefois Dieu agit à cet égard selon Sa souveraine volonté : c'est aux simples qu'Il donne l'intelligence pour qu'ils comprennent ce que sont Ses voies et quel est le but qu'Il se propose en les accomplissant. — Dieu cache ces choses aux sages et aux intelligents de ce siècle, et les révèle aux petits enfants. C'est ce que Dieu trouve bon devant Ses yeux (Matt. 11, 25, 26).

v. 131. « J'ai ouvert ma bouche et j'ai soupiré, car j'ai désiré tes commandements. »

Maintenant, bien qu'étant pour lui-même l'objet de la faveur de Dieu, le juste s'identifie à l'état du peuple misérable et privé de la parole de l'Éternel (Amos 8, 12) ; c'est pourquoi il ouvre sa bouche comme une âme qui, au milieu d'un peuple en rébellion, a faim et soif *de la justice* et qui demande à être rassasiée. Au reste, Dieu répondra à ce besoin, car Lui-même a dit : « Ouvre ta bouche et je la remplirai » (Ps. 81, 10). — Il n'y a aucun besoin que Dieu ne puisse satisfaire, combien plus quand on Le recherche Lui, par la connaissance qu'Il a donnée de Lui-même ! Or Dieu s'est révélé en Christ, mais Israël n'a pas écouté Sa voix ; à la fin pourtant, Il sera recherché par la portion juste et pieuse de cette nation.

v. 132. « Regarde-moi et aie pitié de moi, selon que tu as ordinairement compassion de ceux qui aiment ton nom. »

C'est donc avec confiance que le juste expose son état à Dieu et qu'en toute assurance il place ses besoins devant Lui, car ce n'est pas par des actes *isolés* que Ses compassions sont connues, mais par un déploiement *fidèle* et *actif*, envers ceux qui aiment Son nom ; quelle bénédiction ! C'est ainsi que l'âme la plus éprouvée peut connaître ce qu'est le Dieu avec qui elle a affaire et dont la bonté est éternelle.

v. 133. « Affermis mes pas par ta parole et que nulle iniquité ne domine sur moi. »

La Parole seule forme le cœur pour la marche parce qu'elle rattache constamment le cœur à Dieu ; elle seule donne l'intelligence des motifs d'une marche fidèle, c'est elle aussi qui produit cette conviction profonde qui gouverne le cœur — les affections, au milieu du

mal, de telle sorte qu'ils en sont gardés. Néanmoins, l'homme en lui-même est un être faible; depuis la chute le péché l'enveloppe « *aisément* »; et c'est ici que l'on peut remarquer l'absence de confiance du juste en ses propres forces : « que nulle iniquité ne domine sur moi » — il est beau de voir comment, dans le sentiment de sa propre faiblesse, il fait intervenir Dieu! — Ce n'est pas qu'il manque d'intelligence, mais l'intelligence n'est pas une garantie absolue contre le mal, il faut que ce soit Dieu qui garde, car les mouvements et les désirs d'une nature déçue sont tous pour le péché, de telle sorte que l'on ne peut avoir aucune confiance en soi-même.

v. 134. « Délivre-moi de l'oppression de l'homme, afin que je garde tes commandements. »

Au milieu de toutes ses peines, une chose soutient l'âme du juste : c'est que Dieu, le Dieu qu'il connaît, est au-dessus de tout; dominant la puissance de cet homme violent et méchant qui, à la fin, sera une source de maux pour ceux qui craindront Dieu. Toutefois, remarquons que si le juste demande la liberté, ce n'est pas pour *sa chair*, ou pour satisfaire ses désirs; mais pour servir Dieu, et se maintenir sur le terrain où Dieu est glorifié, savoir : celui de l'obéissance. Or, pour que cette délivrance si attendue s'effectue, il faut que la face de l'Éternel se montre;

v. 135. « Fais luire ta face sur ton serviteur et enseigne-moi tes statuts. »

— la face de Celui qu'Israël a méconnu et rejeté. C'est lors de l'apparition glorieuse de Christ, venant sur les nuées du ciel avec grande puissance et grande gloire, que cette supplication du juste sera pleinement exaucée. N'oublions pas que, toujours dans les Psaumes, l'Esprit prophétique de Christ identifie l'instrument dont Il se sert à l'état et aux circonstances de son peuple, du peuple de Dieu; c'est pourquoi si Dieu délivre le juste, *son* peuple est délivré avec lui. Observons aussi que quand Israël est vu dans l'infidélité, il est déclaré le *peuple* de celui qui s'y intéresse devant Dieu (voir Ex. 32, 7; Dan. 9, 24). Or, quand les paroles de ce psaume auront leur application littérale, Israël sera bien encore dans son état d'infidélité.

v. 136. « Mes yeux se fondent en ruisseaux d'eaux, parce qu'on n'observe pas ta loi. »

Touchante et profonde expression de l'affection du cœur pour Dieu et de l'intérêt qu'il porte à Sa gloire! C'est parce que le juste épouse les intérêts de Dieu, que son cœur est affecté de la conduite impie de ceux qui professent connaître Dieu, mais qui Le renient par leurs œuvres. Ce qui se passe ici n'est pas de l'affectation, mais l'*expression vraie* de ce que le juste ressent en son cœur; la cause de Dieu, de Sa vérité, est la sienne; — Ses intérêts sont les siens. Beau fruit de la grâce produit dans un cœur d'homme! Quel heureux état d'âme quand on agit ainsi.

Tsadé. — v. 137, 138. « Tu es juste, ô Éternel! et droit en tes jugements. — Tu as ordonné tes témoignages comme une chose juste et très fidèle. »

Voici maintenant ce que le juste pense de Dieu et de ce que Dieu a fait : Dieu est lumière et il n'y a en lui nulles ténèbres, tout ce qu'Il fait est parfaitement en harmonie avec Sa justice et Ses voies à l'égard de Son peuple sont toujours bien réglées. — Israël a péché et la main de l'Éternel s'est appesantie sur lui, mais en tout cela, « l'Éternel est juste, et droit en ses jugements ». C'est ainsi que le juste ici, quelle que soit sa part de souffrance au milieu d'un peuple jugé de Dieu, justifie Dieu — ne porte nulle accusation contre Lui. Tel est l'effet de la grâce en lui. Si Dieu reprend et qu'Il juge, Il le fait en vertu d'un gouvernement dont les principes ne supportent pas le mal. Au reste, Dieu avait ordonné des témoignages justes et très fidèles; si Israël avait écouté, il aurait évité toutes ces choses. D'un autre côté, le juste trouve, dans la marche que Dieu a suivie, le motif d'une confiance plus grande encore, car Dieu est juste et saint, et d'ailleurs, il est, quant à sa marche personnelle, dans de bonnes conditions avec Dieu;

v. 139. « Mon zèle me consume, parce que mes adversaires oublient tes paroles; »

et le zèle qu'il a pour Dieu est le fruit d'une affection réelle, laquelle aussi donne à sa

piété un caractère particulièrement remarquable, en face de l'apostasie des Juifs. Combien cela a été vrai de Jésus au milieu des Juifs! — en Lui aussi s'est vue cette puissance d'affection pour Dieu, et cette énergie de l'Esprit qui jugeait le déshonneur fait au Dieu d'Israël; — déshonneur qui était la conséquence inévitable de l'oubli qu'on faisait de « ses paroles » (Jean 2, 17). Ce déploiement croissant de l'iniquité en Israël produit donc dans l'âme du juste un redoublement d'activité pour Dieu, et sa place au milieu de sa nation de dessine toujours davantage. Quand au milieu de ce monde, nous nous trouvons dans une position où le mal se présente à nos yeux sous sa vraie forme, un sentiment d'horreur se produit dans nos cœurs; nous apprécions la grâce qui nous a sortis d'un tel abîme, et nous nous éloignons toujours plus du mal.

Le juste donc, loin d'être affaibli dans l'exercice de sa piété, s'y affermit davantage, car la parole de l'Éternel est ce qui le soutient; et elle a pour son âme, une *valeur intrinsèque*;

v. 140. « Ta parole, dit-il, est parfaitement épurée, et ton serviteur l'aime; »

car ce n'est pas là une parole des hommes, mais la parole de Dieu; — la source pure où l'âme du juste s'abreuve dans le désert d'Israël. La révélation des pensées de Dieu à l'égard de Son peuple — l'avenir glorieux et béni qui lui est réservé — comme résultat final de Ses voies envers Israël; tout cela est pour le juste, un motif puissant d'aimer cette bonne et précieuse parole, de laquelle déjà il a ressenti les divins effets dans son cœur.

v. 141. « Je suis chétif et méprisé — je n'oublie pas tes commandements. »

Or si le juste, au point de vue spirituel, a l'honneur des communications des pensées de Dieu, il n'en est pas ainsi en ce qui regarde son importance comme homme, au milieu des Juifs; car quant à son importance, ou même à son apparence, il est *chétif* et *méprisé*; — celui qui aime la Parole de Dieu sera toujours tel au milieu des méchants. Tel était aussi le cas de Jésus au milieu des Juifs, Lui qui en tant qu'homme, jouissant de toute la faveur du Dieu de Jacob, était l'expression parfaite de la vérité de Dieu; Lui, dis-je, était « le rejeté et le méprisé des hommes », et quant à Son apparence extérieure, Il était un sujet d'étonnement (voir És. 52, 14). Il faut de la foi, et que l'espoir du cœur soit ferme, pour supporter l'opprobre et le mépris des hommes, sans diminuer en rien l'importance de notre obéissance à Dieu; en se souvenant qu'« obéissance vaut mieux que sacrifice et se rendre attentif vaut mieux que la graisse des moutons ». Ce n'est pas au début de l'épreuve qu'on sent la fatigue et que le cœur est exposé au découragement; mais c'est lorsqu'elle se prolonge; facilement alors, on oublie les commandements de Dieu. Toutefois, le juste ne les oublie pas.

v. 142. « Ta justice est une justice éternelle, et ta loi est la vérité. »

Maintenant le juste dépasse la justice légale de l'homme. Ce qui répond à ses circonstances et aux besoins de son cœur, c'est d'avoir non *sa justice*, à lui, mais celle de Dieu pour la source et la cause de sa liberté et de sa joie devant Dieu. La justice de Dieu est la portion de la foi. C'est de cette justice qu'il est fait mention en Daniel 9, 24, comme étant le moyen par lequel l'Éternel rétablira Israël dans la bénédiction. Comme résultat, ceci se rattache au glorieux avènement du Seigneur; alors le Saint des saints sera oint et les déclarations de la prophétie seront accomplies. Mais ici, le juste a le secret et la joie de cette justice non encore révélée; c'est ainsi que, avec bénédiction pour son âme, il peut la contempler dans son caractère parfait et immuable: « ta loi est la vérité ». Tel est son caractère dans tout ce qu'elle exprime, relativement à l'homme, et non relativement à Dieu, car la loi était bien l'expression de la volonté de Dieu, volonté à laquelle tout Juif aurait dû se soumettre; mais elle n'était pas la révélation de Dieu aux hommes. Ainsi, en Jean 1, 17 — nous avons le contraste: « la loi a été donnée par Moïse; la grâce et la vérité sont venues par Jésus Christ ». En ce passage, la vérité est autre chose que ce qu'exprime notre verset; car en Christ, nous n'avons pas une ordonnance de Dieu, mais la révélation pleine et parfaite de ce que Dieu est, en amour et en grâce, pour les pauvres pécheurs, au milieu

desquels Christ, le Fils de Dieu apparaissait. Dans ce sens, la vérité n'avait pas été apportée par Moïse, et Israël ne la possédait pas. Le juste donc s'attache à la loi, dans le sens qui vient d'être indiqué plus haut.

v. 143. « La détresse et l'angoisse m'atteignent, mais tes commandements sont mes délices. »

Ces choses se rencontrent ordinairement là où une piété vivante et ferme se trouve, car un témoignage fidèle ne réveille pas les sympathies des hommes, mais plutôt leur inimitié contre Dieu. C'est ce qu'éprouve le juste, son témoignage se réalise au milieu des méchants, de ceux qui ont abandonné tout principe vrai, pour s'attacher au mensonge. Toutefois, Dieu garde les fidèles, et les cheveux de leur tête sont tous comptés. Les exemples de ce genre sont nombreux dans la Parole; néanmoins la détresse et l'angoisse amènent l'âme dans un exercice sérieux et réel, mais ici la jouissance que goûte le cœur du juste l'élève au-dessus de ces choses et elles sont pour lui le cadavre qui contient la douceur (Jug. 14, 8). En toutes ces choses, on voit la fidélité de Dieu. « Tes commandements sont mes délices »; quelle que soit la force des maux que le juste rencontre, il ne peut lâcher ce qu'il a reçu de Dieu — ce qui est pour son cœur une source de délices au sein de la détresse!

v. 144. « Tes témoignages ne sont que justice à jamais — donne-moi l'intelligence afin que je vive. »

Tel est le témoignage que le juste rend aux témoignages de Dieu, preuve certaine que dans son esprit tout est parfaitement clair; son œil est simple, il est entièrement dans la lumière; les choses de Dieu ont pour son âme leur valeur et leur fraîcheur primitive. Or, si nous rapportons cet état spirituel du juste au temps où Satan fera les plus grands efforts pour séduire même les élus, s'il était possible; on comprendra aisément quel heureux et bon état d'âme un tel témoignage révèle, et quelle énergie de foi il faudra alors, pour se montrer franchement pour Dieu. Les témoignages de Dieu ne varient pas, ils sont hors du domaine de la volonté et des caprices de l'homme. Ainsi, tranquille au sujet des choses que possède sa foi, il demande à Dieu l'intelligence par laquelle, entrant toujours plus dans la communion des pensées de Dieu, il pourra se maintenir dans la force et la vie de la foi.

M.E. 1861 pages 215-220

Koph. — v. 145-149. « J'ai crié de tout mon cœur; ô Éternel! réponds-moi, afin que j'observe tes statuts. — J'ai crié vers toi; sauve-moi, afin que j'observe tes témoignages. — J'ai prévenu le point du jour et j'ai crié; je me suis attendu à ta parole. — Mes yeux ont prévenu les veilles de la nuit pour méditer ta parole. — Écoute ma voix selon ta miséricorde; ô Éternel! fais-moi revivre selon ton ordonnance. »

Maintenant l'effet de toutes les circonstances que traverse le juste est de le porter « à crier de tout son cœur » vers l'Éternel; il n'y a pas en lui d'arrière-pensée, ni d'inconstance dans ses voies, car Dieu est son objet! Les méchants qui entourent le juste sont nombreux et plus forts que lui, et ce n'est que de Dieu qu'il peut attendre du secours; mais c'est sur Lui que son cœur se repose entièrement. Une chose ressort dans tout ceci, c'est le désir du juste de glorifier Dieu en gardant ce que l'Éternel a donné : Ses statuts et Ses ordonnances. Or, pour atteindre ce but, le juste se livre à un travail pieux et actif, il ne se donne aucune relâche et avant que les *veilles de la nuit* aient pris fin, il médite cette parole, qui fait sa joie et sa force en la foi. On peut remarquer, en ces versets, deux choses : 1° le nom de l'Éternel est plus fréquemment dans la bouche du juste, ce nom si grand, si glorieux et auquel se rattache l'existence d'Israël en tant que peuple de Dieu; 2° la confiance de son cœur et son assurance dans les circonstances critiques où il se trouve sont exprimées avec une énergie et un sentiment particulièrement profond. Quelle grâce, vu les circonstances serrées où le juste se trouve, qu'il n'y ait aucun affaiblissement dans sa foi — quelle fidélité de Dieu envers celui qui est fidèle!

v. 150. « Ceux qui sont adonnés aux machinations se sont approchés de moi — ils se sont éloignés de ta loi. »

Si le caractère religieux du juste est en relief, le caractère impie des méchants ne l'est pas moins ; le juste les connaît comme tels. Or, outre leur caractère apostat, ils paraissent ici comme les instruments dont Satan se sert pour augmenter les peines et les souffrances des fidèles. Toutefois Dieu n'abandonne pas le juste, Sa présence est une réalité pour l'âme dans le combat. C'est l'expérience du juste, car, dit-il :

v. 151. « Tu es aussi près de moi, Éternel ! et tous tes commandements ne sont que vérité. »

Quand l'Éternel est là, que peuvent faire les méchants ? Sans doute, Dieu peut permettre bien des choses pour l'épreuve de la foi, si cela est nécessaire ; néanmoins le méchant ne peut pas aller au-delà de ce que Dieu permet (2 Rois 19, 32-33). Outre cela, les commandements de l'Éternel sont le cercle où les pensées du juste se meuvent, et cela avec une telle certitude que :

v. 152. « Dès longtemps je sais, dit-il, que tu les a établis pour toujours. »

L'homme n'a rien pu changer et il ne peut rien changer à ce que Dieu a établi pour la bénédiction du juste. Le juste, lui, n'y changera rien, car c'est un privilège pour lui de les posséder tels que Dieu les a donnés.

Resch. — v. 153-154. « Regarde mon affliction et m'en retire ; car je n'ai pas oublié ta loi. — Soutiens ma cause et rachète-moi ; fais-moi revivre selon ta Parole. »

Ici, le juste place toute son affliction devant Dieu, car au milieu des méchants, tout principe de justice est perverti ; il ne peut attendre la délivrance que de Dieu seul. Toutefois l'affliction produit son fruit, et le cœur n'en a été que plus lié à la Parole de Dieu ; Dieu émonde le sarment qui porte du fruit, afin qu'il en porte davantage. Tel est le but de Dieu, quand Il afflige. — Or, au sein de l'apostasie des derniers jours, et c'est là où se trouve le juste, s'attacher à la Parole, en savourer la douceur au sein de la souffrance, n'est pas sans valeur devant Dieu, qui en tient compte selon *Sa justice*. Or, l'affliction du juste a deux causes : sa fidélité personnelle et sa relation avec Israël placé sous l'indignation de l'Éternel ; c'est ce que Christ Lui-même a éprouvé au milieu des Juifs. Cette position de Christ en Israël explique la raison pour laquelle Il s'identifie si intimement, en esprit, au résidu des derniers jours, souffrant en Judée. C'est toujours ce qu'on peut remarquer dans les Psaumes. La cause du juste est donc placée dans les mains de Dieu, car quand, au milieu de ce qui a la profession d'être le peuple de Dieu, le droit et la justice sont pervertis, à qui s'adresser et sur qui compter, sinon sur Dieu seul ? C'est donc à l'Éternel que le juste fait appel, car c'est en Lui qu'il se confie ; — c'est Lui qui mettra fin à son affliction et le fera revivre selon Sa Parole.

v. 155. « Le salut est loin des méchants, parce qu'ils n'ont point recherché tes statuts. »

Vérité solennelle ! et qui contraste avec la délivrance que le juste attend, et qui lui est assurée. Les méchants, n'ayant fait aucun cas des statuts de l'Éternel, subiront inévitablement le sort qu'encourent leur état d'infidélité et leurs mauvaises voies. Quant au juste, bien que les souffrances dont il est abreuvé soient grandes, néanmoins il verra les biens de l'Éternel, dans la terre des vivants ; son âme en jouira et en sera rassasiée, mais il n'en sera pas de même des méchants. Le gouvernement de Dieu, dans ses résultats, est caractérisé par ces deux choses : le jugement du méchant et la délivrance du juste.

v. 156. « Tes compassions sont en grand nombre, ô Éternel ! Fais-moi revivre selon tes ordonnances. »

Une autre chose se voit dans ce verset, le juste est ici préoccupé, non de sa fidélité personnelle, mais de sa position, en tant qu'elle se rattache à Israël placé sous le jugement de Dieu, à cause de ses transgressions et du mépris qu'il a fait de la grâce dans la personne de Christ. C'est donc aux compassions de Dieu qu'il regarde et qu'il s'attend, car le

misérable état du peuple en rend nécessaire l'entier déploiement. David, Daniel, ont l'un et l'autre eu recours aux compassions de Dieu, à l'occasion du péché (2 Sam. 24, 14). Daniel, dans son humble confession des péchés, s'exprime ainsi : « Nous ne présentons pas nos supplications devant ta face, appuyés non sur nos justices, mais sur tes grandes compassions ». Quelle profondeur, quelles richesses se trouvent dans ces paroles ! Quelles ressources pour l'âme qui a péché !

v. 157-158. « Ceux qui me persécutent et qui me pressent sont nombreux ; toutefois je ne me suis point détourné de tes témoignages. — J'ai considéré les perfides et j'ai été rempli de tristesse, de ce qu'ils n'observaient pas ta parole. »

Le caractère des méchants se dessine toujours davantage : infidélité envers Dieu et violence envers le juste ; ils sont *ennemis* et *perfides*. Toutefois le juste a le courage de ses propres convictions ; leur conduite à son égard ne lui fait pas prendre une voie qui, en mettant la chair à l'abri, éloignerait des témoignages de l'Éternel ; il demeure ferme. Une chose néanmoins l'afflige, c'est la *perfidie* de ses ennemis ; le juste tient à la vérité et il voudrait qu'il en fût ainsi de tous, mais son œil voit l'abandon de la Parole que Dieu a donnée à son peuple, et ses ennemis trahissant la cause de la vérité quand ils devraient y être fidèles.

M.E. 1861 pages 230-239

v. 159-160. « Regarde combien j'ai aimé tes commandements, Éternel ! Fais-moi revivre selon ta miséricorde. — Le fondement de ta parole est la vérité, et tous les jugements de ta justice sont éternels. »

Maintenant, en contraste avec l'état moral des impies, l'Esprit met en relief le caractère vraiment pieux du juste ; c'est au sein de l'épreuve que s'exerce sa piété, et que son amour pour les commandements de l'Éternel se dessine d'une façon particulière ; aussi en appelle-t-il à l'Éternel, afin que lui-même constate la sincérité et la réalité de l'amour qui, en lui, donnait à son obéissance, à sa soumission aux commandements de son Dieu, un caractère vraiment décidé. En face de l'iniquité qui envahit tout au milieu du peuple de Dieu, il n'y a pas à marchander ; et le cœur qui aime Dieu sait toujours, en de telles circonstances, à quel parti s'arrêter. Or, au travers de toutes ses difficultés, ce qui soutient l'âme du juste, c'est l'espoir de sa restauration, de son relèvement, ou plutôt du relèvement de la nation à laquelle le fidèle se rattache et de laquelle il interprète les sentiments devant Dieu ; le peuple est sous le jugement à cause de ses péchés, il est extérieurement anéanti, néanmoins Dieu le relèvera par Sa *miséricorde* seule et gratuite. Ici, remarquons une chose : lorsque la masse du peuple a abandonné la Parole de Dieu, qu'il est dans un état d'apostasie, il perd son caractère de peuple de Dieu ; alors, ce qui, pour l'Esprit de Dieu, est le *vrai peuple* de Dieu, c'est le résidu (voir És. 26, 20), dont les sentiments et l'affection pour le Seigneur sont, dans notre psaume, exprimés sous des images si expressives et si élevées. Or, quelle réponse de Dieu reçoit la piété vraie de ce résidu ? Être le peuple de Dieu, appelé à jouir de la face de l'Oint de l'Éternel, « dans la terre des vivants » ! Ainsi le juste sera béni et glorifié, car « le fondement de la parole est la vérité » ; elle n'est pas un exposé de principes, dans le nombre desquels il peut s'en trouver de plus vrais, de plus justes que d'autres, et à l'égard desquels l'homme soit dans la nécessité de faire un choix ; non, car la source et tout ce qui en découle est la vérité : c'est la Parole de Dieu. « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point » — les décisions de Sa justice sont pour toujours ; telle est l'assurance du juste. Il peut se passer des siècles avant que les desseins de l'Éternel s'accomplissent en faveur de Son peuple, mais cela ne les change pas, ils seront manifestés comme ayant été la vérité même.

Scin. — v. 161. « Des princes me persécutent sans cause, mais mon cœur a eu crainte de tes paroles. »

Depuis ce verset jusqu'à la fin du psaume, la position et les circonstances d'Israël au

milieu des nations sont particulièrement ce qui préoccupe le juste; ce n'est plus uniquement par son peuple qu'il est persécuté, mais aussi de la part des « princes » des Gentils, sous la domination desquels le peuple de Dieu est placé. Ce sont de semblables choses que, pour sa part, notre glorieux Sauveur a rencontrées (voir Act. 4, 27). Mais dans ces circonstances-là, Christ entre en sympathie avec le résidu fidèle, vrai nazaréen au milieu des nations, lequel craint *la Parole*, et rien autre. On peut remarquer aussi dans ces versets que le juste est moins affecté dans son âme; souffrir de la part de ses ennemis est plus supportable, en ce que cela ne touche pas à l'affection, ni aux liens qui unissent le juste à son peuple; mais c'est bien différent quand la persécution et le mépris partent du peuple lui-même — de celui que l'on aime (Ps. 55, 12-13). Quoi qu'il en soit, le caractère intègre du juste est le même, dans *le désert* des peuples comme dans *le pays*, et la parole est pour lui d'une telle valeur, que la joie qu'elle lui procure égale celle de ceux qui ont fait un grand butin (v. 162).

v. 163-164. « J'ai eu en haine et en abomination le mensonge; j'ai aimé ta loi. — Sept fois le jour je te loue, à cause des ordonnances de ta justice. »

En outre, la grâce produit, dans l'âme du juste, cette énergie de sainteté qui le rend capable, non seulement de juger que telle chose est mauvaise, mais encore de la *haïr*, car cette expression : « mensonge » désigne plus que des paroles; cela comprend tout culte idolâtre dont le juste est témoin, car une idole est un mensonge, et le culte qu'on lui rend l'est aussi. Or, en contraste avec un culte de ce genre, le juste, lui, loue et célèbre son Dieu — le Dieu *vivant* et *vrai*, le Dieu d'Israël, « sept fois le jour »; c'est le culte de la foi dont l'énergie se déploie en face de l'idolâtrie des derniers jours, afin que l'Éternel soit servi pleinement.

v. 165. « Il y a une grande paix, pour ceux qui aiment ta loi, et pour eux, il n'y a pas d'occasion de chute. »

Toute cette activité spirituelle découle de *l'amour*, l'amour de la loi de l'Éternel; or le fruit que dans sa marche le juste recueille, c'est la paix; où il y a fidélité au Seigneur, le cœur est tranquille, il n'est pas troublé par les choses qui viennent de l'extérieur; et de plus, la loi étant ce qui remplit son cœur, il n'y a pas place pour autre chose; il est ainsi gardé de chute, il ne peut souscrire à rien qui lui soit contraire, car les ordonnances de l'Éternel sont toutes justes. En 1 Jean 2, 10, nous trouvons aussi que celui qui aime est gardé, il n'y a pas d'occasion de chute pour lui; le cœur demeure, en ce qui a rapport à la marche, dans la paix; mais si l'amour manque, un rien fait tomber; l'on est offensé par la moindre des choses; la paix disparaît et souvent il y a péché.

v. 166. « J'espère en ta délivrance, ô Éternel, etc. »

Tel est le choix de la foi, « car la délivrance qui vient de l'homme n'est que vanité ». C'est là aussi une de ces choses qui gardent le juste, ce n'est pas le salut de l'homme qu'il espère, c'est celui de Dieu : son cœur n'est pas travaillé au sujet de ce qu'il doit faire à cet égard; peut-être ne peut-il « ni acheter, ni vendre », cela lui importe peu; son cœur s'attend à ce qui vient de Dieu, c'est pourquoi il persévère dans la fidélité, qui seule Le glorifie. En traversant ce monde, le chrétien peut se trouver dans des circonstances à peu près semblables, et son cœur s'attend à Dieu, à Sa délivrance (je parle ici dans le sens pratique); il sera à l'abri de la tentation, c'est-à-dire d'accepter quoi que ce soit au détriment de sa conscience. Si, au contraire, il ne s'attend pas à Dieu, il sera continuellement travaillé dans les pensées de son cœur et souvent, hélas! il ira lui-même au-devant de la tentation au lieu de s'en garder.

v. 166. « Je m'attends à ton secours, Éternel, et je pratique tes commandements. »

Voilà le secret pour ne pas être distrait dans son service pour Dieu; dès que le cœur compte sur Dieu, il est tranquille : on peut alors s'occuper des affaires de Dieu, sachant que Lui s'occupe des nôtres. « Remets tes affaires à l'Éternel, et tes pensées seront bien ordonnées ». Le juste n'a pas à s'inquiéter pour sa vie, de ce qu'il mangera; ni pour son

corps, de quoi il sera vêtu (Luc 12). Souvent la crainte de manquer du nécessaire nous pousse à une activité qui n'est pas de Dieu, et si dans notre marche, nous manquons de foi à l'égard de ces choses, la fidélité de Dieu et Son secours n'ont plus leur valeur pour le cœur.

v. 167-168. « Mon âme observe tes témoignages, et je les aime souverainement. — Je garde tes ordonnances et tes témoignages, car toutes mes voies sont devant toi. »

Les témoignages de Dieu sont toujours pour le cœur : ils en sont la vie et la joie ; ils sont toujours les mêmes, les circonstances difficiles dans lesquelles se trouve le juste, en font ressortir toute la valeur ; c'est pourquoi le juste les aime, non pas comme l'on peut aimer d'autres choses légitimes ; il les aime *souverainement* ; dans l'appréciation que le juste en fait, rien n'est au-dessus d'eux.

Pour nous, la personne même de Jésus doit être le mobile de toute l'activité de notre âme ; Lui-même dit aux siens : « Si vous m'aimez, gardez mes commandements ». L'amour pour Christ détermine tout, et il donne à notre vie entière son vrai caractère et ses vrais motifs. En Apocalypse 2, nous voyons que Jésus — son nom — était au-dessus de tout. C'était là le motif qui gouvernait tout, et qui était en même temps la source et la cause de l'activité vraiment chrétienne qui se remarquait au sein de l'assemblée d'Éphèse ; mais lorsque le premier amour, cet amour vierge, dirai-je, fut abandonné, Christ ne fut plus en repos : Il dut se lever pour constater la chute de l'Église et l'en avertir. Il en fut ainsi en Éden, dès qu'Adam eut péché, Dieu, le créateur, ne put plus se reposer des œuvres qu'Il avait faites. Maintenant, hélas ! quels qu'aient été dès lors les soins du Seigneur envers nous, notre amour pour Sa propre personne est d'un ordre bien inférieur à celui qui était manifesté si magnifiquement, durant la courte période qui a précédé l'abandon du premier amour.

Mais revenant à ce qui concerne le juste, d'une manière spéciale, nous trouvons au verset 168 qu'une satisfaction nouvelle vient s'ajouter à celle qu'il goûte déjà dans la possession des témoignages et des ordonnances de Dieu : c'est celle de pouvoir placer ses *voies*, à lui, devant Dieu. Quand nos voies sont droites et que nos œuvres sont bonnes, nous ne craignons pas la lumière ; c'est même une satisfaction pour le fidèle que d'amener toutes choses devant Dieu ; car Lui seul peut apprécier la valeur de sa marche et les fruits de son obéissance pour Dieu. C'est dans ce sens que Paul, objet de critique de la part des Corinthiens, leur disait : « ... celui qui me juge, c'est le Seigneur ». Ils devaient attendre que le Seigneur eût manifesté Son jugement, à Lui ; alors seulement ils pourraient juger la vie et les voies de Paul, s'il y avait lieu. Que Dieu nous donne, par Sa grâce, de faire réellement toutes choses pour Lui, afin que nous puissions placer toutes *nos voies* devant Ses yeux, avec confiance et dans la paix.

Tau. — v. 169-170. « Éternel, que mon cri parvienne jusqu'à toi, rends-moi intelligent selon ta parole. — Que ma supplication vienne devant toi ; délivre-moi selon ta parole. »

On peut remarquer que dans les Psaumes, il est peu parlé de cris de joie, et que souvent, au contraire, il est fait mention *du cri d'affliction*, ce cri, que la force de l'angoisse ou une souffrance profonde oblige de pousser. Dans le verset qui nous occupe, c'est un cri de ce genre dont il est fait mention ; le juste prie qu'il parvienne jusqu'à Dieu, sa position réclame l'intervention puissante du Dieu de Jacob, car Lui seul prend garde à l'affligé qui crie à Lui. Mais ce qui, dans ce verset, montre la réalité et la profondeur de l'œuvre de l'Esprit dans le cœur du juste, c'est qu'au sein de sa détresse, son esprit est préoccupé de ce qui donne à l'âme cette capacité par laquelle le juste peut se maintenir fidèle, quoi qu'il en soit. Pour nous, hélas ! souvent il nous arrive le contraire : notre personne, nos détresses et nos ennemis nous préoccupent entièrement ; on dirait, à nous voir et à nous entendre, qu'il n'est pas possible de s'occuper de deux choses à la fois. Ah ! tout dépend de l'état de notre cœur, et les circonstances que nous rencontrons dans notre pèlerinage servent ordinairement à nous le faire connaître.

Or, quelle que soit la découverte que nous soyons amenés à faire de l'état de notre propre cœur, il y a une chose qu'il ne faut jamais oublier, c'est la haute valeur qu'a, aux yeux de Dieu, la confiance que nous avons en Lui ; l'Esprit de Dieu en parle comme étant le fruit de la foi dans le cœur, comme étant ce qui honore Dieu, par rapport à Ses promesses. Dieu délivrera le juste et honorera, par sa délivrance, celui qui L'aura honoré par sa confiance. Quant à la bénédiction qui est réservée au juste, elle est exprimée par les deux versets qui suivent :

v. 171-172. « Mes lèvres publieront ta louange, car tu m'enseignes tes statuts. — Ma langue célébrera ta parole, car tous tes commandements ne sont que justice. »

Un témoignage public sera ainsi rendu dans l'allégresse et non plus dans l'affliction, il sera l'occupation bénie du juste, quand le salut de l'Éternel aura accompli tous les désirs et l'espérance de la foi. Quand le résultat des voies de Dieu envers nous est connu, alors tout est montré justice de Son côté, et la joie du cœur en est augmentée. Dans l'expérience de la vie chrétienne et de notre peu de foi, les voies de Dieu ne sont pas toujours considérées de ce point de vue, qui est cependant toujours vrai ; car il suffit seulement qu'elles heurtent nos intérêts charnels pour que nous ne les apprécions pas, selon que nous devrions le faire.

v. 173-174. « Que ta main me soit en aide, car j'ai choisi tes commandements. — J'aspire à ton salut, ô Éternel ! et ta loi fait mes délices. »

Nous voici à l'issue de l'épreuve que l'Éternel a faite de la foi du résidu de Son peuple, et la conclusion à laquelle on arrive est celle-ci : ce qui est de Dieu demeure sans que rien puisse être altéré. Si la fournaise ardente n'a pas de liens à consumer, son action simple est de manifester *la valeur* et *la beauté* de l'objet que Dieu éprouve. Dans les versets cités, le juste brille sous ce rapport ; le sentiment qu'il a de la force du Dieu qui est *son aide*, de cette force contre laquelle les ennemis du juste ne sauraient résister ; ce sentiment, dis-je, paraît dans toute sa fraîcheur. Maintenant, à quoi aspire le juste ? Au salut dont l'Éternel est la source. Ce salut est au-dessus de tout autre objet, quelque précieux qu'il soit. Ainsi, tout ce qui constitue la sécurité et le bonheur du juste est exprimé dans ces deux versets. Or, ayant l'intelligence des plans divins à son égard, le juste demande :

v. 175. « Que mon âme vive et qu'elle te loue, et de tes jugements donne-moi le secours. »

Rien n'est sûr pour l'âme, comme ce qui est déterminé par le jugement de Dieu : la raison humaine n'est rien, pour la gouverne du juste, en ses travaux.

v. 176. « Je suis errant comme une brebis perdue ; cherche ton serviteur, car je n'oublie pas tes commandements. »

Ce verset dessine nettement la position extérieure du juste : *il est errant* ! La position tout entière de la nation est aussi résumée dans ce peu de mots. Ici, il est vrai, rien n'est déterminé en ce qui concerne la position du résidu fidèle et sa délivrance finale : il est laissé dans l'espérance et l'attente patiente de la foi, jusqu'à ce que vienne, une seconde fois, Jésus, le vrai berger d'Israël, pour rassembler Son troupeau dispersé (voir És. 40, 11) parmi les nations. Alors ce résidu, gardé à travers tout, par la sage providence de Dieu, jouira de Celui qui, quoique méconnu et rejeté de la nation, n'avait cessé d'être l'espérance et l'attente de la foi.

Quant à nous, chers frères, que Dieu nous donne assez de foi pour être ici-bas les instruments de la manifestation de *Sa gloire*, aussi bien que nous sommes les objets de Son amour, et qu'en toutes choses Son nom soit glorifié jusqu'à ce que Celui en qui notre âme espère soit venu !